



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

La Conférence des Ministres européens responsables des Affaires Culturelles à Luxembourg . . .	1
L'inauguration du nouveau siège de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg . . .	4
Le 30 <sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier – Discours de Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes	6
L'épargne et la formation du capital, base du progrès économique – Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, devant le Congrès mondial des Caisses d'Epargne à Berlin	11
Chancen und Aufgaben des Mittelstandes bei Verbesserung der Wirtschaftsstruktur im Saar-Lor-Lux-Dreieck – Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du Saarländischer Genossenschaftstag 1981 à Sarrebruck	16
La célébration du Memorial Day à Luxembourg . . .	20
Nouvelles diverses . . . . .	21
Chambre des Députés . . . . .	22

2/81

Avril-Mai 1981

Service Information et Presse  
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

## La Conférence des Ministres européens responsables des Affaires Culturelles à Luxembourg

Du 5 au 7 mai 1981 s'est tenue à Luxembourg au Centre de Conférences du Kirchberg, la 3<sup>e</sup> Conférence des Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles des 23 pays membres du Conseil de l'Europe. Pour la Conférence de Luxembourg, les Ministres des Affaires Culturelles avaient choisi de traiter comme thème «la finalité culturelle du développement» désirant ainsi favoriser l'émergence d'une nouvelle conception du développement de nos sociétés qui ne serait pas seulement déterminée par des objectifs économiques et quantitatifs, mais aussi par la recherche d'une plus grande qualité de vie liée à des valeurs d'ordre culturel.

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse avait tenu le mardi 5 mai à rehausser par sa présence la séance inaugurale, placée sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, qui souhaita au nom du Gouvernement luxembourgeois la bienvenue aux Ministres européens responsables des Affaires Culturelles et aux observateurs membres de différentes organisations, dont ceux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, du Secrétariat pour la Coopération Culturelle Nordique, de la Commission des Communautés Européennes, de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, de la Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, du Conseil de la Coopération Culturelle, de l'Organisation Européenne de la Jeunesse, de la Fondation Européenne de la Culture, de l'Unesco et du Conseil de l'Europe. Parmi les personnalités qui participèrent à la séance inaugurale, on remarquait les membres du Corps diplomatique, Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Amadou-Mahtar M'Bow, Directeur Général de l'Unesco, et Monsieur Franz Karasek, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Boy Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, et Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances. Un grand nombre d'autres personnalités de la vie politique et culturelle assistèrent aussi à cette séance académique dont l'encadrement musical avait été confié à l'ensemble instrumental «Les Jeunes Musiciens». Le discours d'ouverture prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, fut suivi d'allocutions prononcées par Monsieur Franz Karasek, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, et Monsieur Amadou Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Unesco.

L'après-midi du 5 mai ainsi que la journée du mercredi 6 mai furent consacrées aux séances de travail de la conférence, au cours desquelles les délégués examinèrent les différents rapports portant sur la Charte Culturelle Européenne et la Coopération Culturelle Européenne. La séance de clôture consacrée à la discussion et à l'adoption des résolutions eut lieu dans l'après-midi du 7 mai 1981, suivie d'une conférence de presse.

La journée du jeudi 7 mai permit aux délégués répartis en quatre groupes de prendre part aux différentes excursions culturelles organisées à leur intention à travers le Grand-Duché de Luxembourg, et de visiter les principaux centres culturels luxembourgeois.

En marge de la conférence, les délégués eurent l'occasion d'assister à une série de manifestations culturelles dont entre autres un concert au Théâtre Municipal de la Ville de Luxembourg, donné par l'Orchestre des Jeunes du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, la Chorale «Jong Letzeburg», le Brass Band du Conservatoire de la Ville d'Esch, et un concert à l'Auditorium de Radio-Télé-Luxembourg par le Grand Orchestre Symphonique de RTL, sous la direction de Pierre Cao, avec la participation du soliste Walter Civitareale.

En marge de la conférence, Leurs Altesse Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse reçurent en audience au Palais grand-ducal Monsieur Amadou Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, qui avait également une série d'entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, avec Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi qu'avec Monsieur Fernand Boden, Ministre de l'Education Nationale.

Ci-dessous nous reproduisons le texte du discours prononcé par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, à l'occasion de la séance académique du mardi 5 mai 1981 :

Altesse Royale,  
M. le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,  
M. le Président de la Commission des Communautés Européennes,  
M. le Directeur Général de l'UNESCO,  
Excellences,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

En cette journée de l'Europe, c'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter, au nom du Gouverne-

ment luxembourgeois, la bienvenue à cette 3<sup>e</sup> Conférence des Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles.

Je tiens à saluer spécialement Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte qui a tenu à rehausser de sa présence la séance inaugurale de notre Conférence.

Ma gratitude va plus particulièrement à M. Karasek, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui constitue, avec ses collaborateurs, la cheville ouvrière de cette Conférence.

Je suis très heureux que Monsieur Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes et M. M'Bow, Directeur-général de l'UNESCO, aient accepté, malgré leurs nombreuses obligations, de participer à cette séance inaugurale et de nous adresser la parole. C'est avec un grand intérêt que nous écouterons leurs interventions qui, je n'en doute pas, marqueront nos discussions ultérieures.

Je tiens à saluer également les observateurs de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, du Conseil de la Coopération Culturelle, du Secrétariat pour la coopération culturelle nordique, de la Fondation Européenne de la Culture et de l'Organisation Européenne de Jeunesse, sans oublier l'UNESCO et les Communautés Européennes.

Je voudrais souhaiter par ailleurs une cordiale bienvenue à des personnalités qui, bien qu'elles ne fassent pas partie de l'Europe, ont tenu à participer à notre Conférence: mes collègues Ministres du Canada, le professeur Dan Dicko, Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique et M. Kasson, Directeur Général de l'Institut Culturel Africain.

Enfin, je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs les Ministres et Délégués des vingt-trois pays signataires de la Convention Culturelle Européenne, de faire l'honneur à notre pays de prendre part à la 3<sup>e</sup> Conférence des Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles.

Un merci spécial s'adresse évidemment au professeur Henri Janne qui a bien voulu accepter d'assumer la lourde tâche de rapporteur général du Forum consacré aux finalités culturelles du développement.

Altesse Royale,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

La 1<sup>re</sup> Conférence des Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles, qui s'est tenue à Oslo, en 1976, avait 4 thèmes:

- la politique culturelle comme réponse au défi que pose la société moderne;
- la politique culturelle en tant que moyen d'améliorer la qualité de la vie dans les collectivités urbaines et rurales;
- l'encouragement à la création artistique;
- la coopération culturelle européenne.

Le concept central de cette 1<sup>re</sup> Conférence était celui de la «*Démocratie culturelle*» que le Président de la Conférence avait qualifiée ainsi: «*La démocratie*

culturelle consiste à faire s'épanouir des centaines de fleurs, de fleurs différentes, des jaunes, des bleues et même des fleurs ridicules, mais des fleurs».

Le Ministre suédois, qui avait introduit le premier thème, avait défini la politique culturelle comme une «*Politique de libre expression*» et lui avait assigné 3 volets:

- «*Des mesures doivent être prises pour garantir la qualité et la diversité de la production culturelle;*
- *Il faut mener une action systématique pour que la production de qualité atteigne toutes les régions du pays et tous les groupes de la population;*
- *la politique culturelle doit donner aux individus la possibilité de prendre personnellement part à la création artistique.»*

Dans la ligne de la Conférence régionale de l'UNESCO, Eurocult, qui s'était tenue à Helsinki, en 1972, la Conférence d'Oslo a cristallisé les concepts de développement culturel et de démocratie culturelle qui ont caractérisé depuis l'action du Conseil de l'Europe et de ses pays membres.

La 2<sup>e</sup> Conférence des Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles, qui a eu lieu à Athènes, en 1978, était plutôt une Conférence de consolidation et d'approfondissement des acquis d'Oslo. L'élément nouveau par rapport aux délibérations et aux résolutions d'Oslo était l'attention attachée par les Ministres à une meilleure compréhension des industries culturelles et à la nécessité d'une action, au niveau national et européen, des pouvoirs publics dans ce domaine. Et puis, et surtout, la volonté manifestée par les Ministres d'affirmer et de sauvegarder l'identité culturelle, passée et présente, de l'Europe et la décision de faire étudier, par le CDCC, l'élaboration d'une charte culturelle européenne.

Pour notre 3<sup>e</sup> Conférence, le Comité des Hauts-Fonctionnaires a retenu comme thème général «*les finalités culturelles du développement*». En choisissant ce thème, les Hauts-Fonctionnaires ont voulu favoriser l'émergence d'une nouvelle conception du «*développement*» de nos sociétés qui ne serait pas seulement déterminée par les objectifs économiques et quantitatifs, mais aussi par la recherche d'une plus grande qualité de vie liée à des valeurs d'ordre culturel.

Vers la fin de la 1<sup>re</sup> Décennie des Nations Unies pour le développement on a vu, en effet, s'affirmer la conception selon laquelle l'homme est l'alpha et l'oméga du développement: à la fois son agent et sa fin. Répudiant l'abstraction unidimensionnelle de l'homo economicus, la théorie et la pratique du développement s'efforcent de plus en plus d'embrasser l'homme dans son intégralité, avec ses besoins, ses possibilités et ses aspirations multiples et divers.

Face à une industrialisation qui dépersonnalise, la culture est apparue comme la ressource pour la personne de retrouver son identité, sa capacité de créer et d'exprimer. Face à l'extension des communications de masse et leur influence uniformisatrice, elle s'affirme comme le moyen de juger et l'acte de choisir. Lorsque l'urbanisation coupe l'individu de ses ra-

cines, la culture lui apporte la possibilité de maintenir le contact avec ses traditions tout en accédant à la connaissance du patrimoine et des activités culturelles du reste de l'humanité et ainsi de multiplier les sources où s'alimente sa créativité.

Bref, le centre de gravité de la notion de développement s'est déplacé de l'économique vers le social et nous en sommes arrivés au point où cette évolution débouche sur le culturel. Il est tentant de prolonger cette évolution des concepts jusqu'à ce qui doit être son aboutissement naturel et logique, à savoir non plus seulement l'insertion, mais la suprématie du culturel dans le développement.

Je serais vraiment très heureux si notre Conférence pouvait déclarer, à la fin de ses travaux et en face de l'opinion publique européenne et mondiale que nous, Ministres Européens responsables des Affaires Culturelles, sommes profondément convaincus que les choix essentiels de toute politique vraiment démocratique de développement sont d'ordre culturel, parce que ce ne sont pas des considérations techniques qui, en dernière analyse, les déterminent, mais des jugements de valeur et que la culture n'est rien d'autre que le trésor et la conscience des valeurs.

Il faut que la culture devienne, pour reprendre les paroles de M. M'Bow, Directeur Général de l'UNESCO, dans son rapport préliminaire sur le plan à moyen terme pour 1984-1989, «un principe moteur de l'histoire contemporaine, source d'inspiration et élément irremplaçable de cohésion entre les secteurs d'activité sociale, dans la perspective d'un développement endogène, ainsi que condition fondamentale d'instauration du nouvel ordre mondial.»

Le deuxième thème retenu par le Comité des Hauts-Fonctionnaires pour notre Conférence est celui de la «charte culturelle européenne».

En affirmant que «le renforcement de l'élément culturel y inclus les aspects sociaux et éducatifs — dans la société européenne doit conditionner le développement global», la Conférence d'Athènes a en quelque sorte fixé l'objectif de la charte: susciter un large débat public sur les finalités réelles du développement de nos sociétés, afin de connaître les besoins et les aspirations des Européens, de déterminer quelles sont actuellement leurs valeurs, quelles sont leurs valeurs demain, ceci pour permettre aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les politiques les mieux appropriées pour substituer aux objectifs quantitatifs des objectifs qualitatifs et plus particulièrement ceux qui peuvent contribuer à améliorer la qualité de la vie.

En se limitant à demander une étude de faisabilité de l'élaboration d'une charte culturelle européenne, les Ministres réunis à Athènes ont tenu compte des réserves et des réticences que suscite toute intervention officielle dans le domaine culturel. D'aucuns pensent en effet qu'une telle Charte ne correspond pas à l'idée d'une culture libre et diversifiée et qu'elle pourrait être ressentie comme une atteinte aux autonomies culturelles nationales. D'autre part, on a pu penser qu'une Charte qui ne pourra inévitablement qu'être le fruit de compromis difficiles finirait par

être un texte trop vague et, partant, sans réelle valeur.

Nous disposons comme document de base à nos discussions de l'excellent rapport préparé par M. Etienne Grosjean qui expose très objectivement les «pour» et les «contre» d'une telle opération «charte culturelle européenne». Je crois savoir que M. Grosjean, dans ses propositions concernant les étapes et les méthodes d'élaboration de la Charte a tenu très largement compte des différentes objections et j'espère qu'il sera possible d'aboutir à un consensus sur la partie V du rapport.

Ce qui me paraît le plus important dans ce projet, c'est le processus d'élaboration de la Charte qui devrait être conforme au principe de la démocratie culturelle et se fonder sur une large consultation de la base, amenée à exprimer ses vœux et aspirations quant aux finalités culturelles du développement.

Le résultat de ce processus pourrait être, non un instrument de droit international, fruit de compromis douloureux, mais un manifeste, une déclaration solennelle qui servirait en premier lieu à affirmer les finalités culturelles du développement et à susciter une prise de conscience de l'identité culturelle de l'Europe. Dans la mesure où cette déclaration deviendrait l'expression des idéaux communs des pays d'Europe, elle contribuerait à redéfinir la place de l'Europe dans le monde autrement que dans un contexte de rapport de forces économiques et militaires.

Le projet est vaste et ambitieux. Mais ayons le courage de l'aborder, dans le sens d'un approfondissement des objectifs de notre Convention Culturelle.

Le dernier thème que nous aborderons dans notre Conférence est celui de la «coopération culturelle européenne». Le document de travail qui nous est présenté par le Comité des Hauts-Fonctionnaires fait d'une part le bilan de la coopération culturelle européenne et propose d'autre part des perspectives d'action pour l'avenir. Il me paraît important qu'il ne limite pas son champ au Conseil de l'Europe, mais présente la coopération culturelle européenne dans son ensemble, en réservant une large part à l'action de l'UNESCO, des Communautés Européennes, du Secrétariat pour la Coopération Culturelle Nordique, ainsi qu'à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

A retenir que dans le «système» envisagé par les Hauts-Fonctionnaires, notre Conférence jouerait un rôle renforcé, à savoir celui d'une instance à laquelle il appartiendrait, au plus haut niveau, de donner au système de coopération culturelle en Europe son impulsion politique, notamment pour la définition des objectifs et des finalités.

Mais il est évident que les deux interpellations principales de ce document ont trait d'une part à la proposition de faire collaborer plus étroitement les Communautés Européennes au travail du Conseil de la Coopération Culturelle, dans le cadre juridique de la Convention Culturelle Européenne, d'autre part à la suggestion, faite au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de consacrer une conférence spé-

ciale à la coopération européenne au niveau des politiques culturelles extérieures.

Altesse Royale,  
Chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

En paraphrasant une parole prononcée par le Directeur Général de l'UNESCO, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la 21<sup>e</sup> session de la Conférence Générale de l'UNESCO, je souhaiterais que cette Conférence ne s'ajoute pas à tous les rendez-vous manqués que les pays européens ont déjà connus au cours des deux dernières années. Elle doit redonner un nouvel élan à la concertation et à la solidarité européennes.

Quelques mois seulement nous séparent d'une Conférence des Ministres de la Culture de l'Agence

de Coopération Culturelle et Technique, un peu plus d'un an de la Conférence Mondiale sur les politiques culturelles, organisée par l'UNESCO. Je pense que ces deux organisations internationales seront très attentives à nos discussions et à nos résolutions.

A nous de montrer que nous sommes capables de produire des initiatives opératoires et dynamisantes.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette conférence, et plus particulièrement M. Karasek, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Marschall von Bieberstein, Directeur et M. Sombart, responsable du secteur culturel, ainsi que tous leurs collaborateurs. Enfin, les Hauts-Fonctionnaires qui, pendant deux ans, ont préparé cette réunion.

Je vous remercie de votre attention.

## L'inauguration du nouveau siège de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg

Depuis sa fondation en 1958 dans le cadre du Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne, la Banque Européenne d'Investissement avait ses lieux de travail établis à Bruxelles. Suite aux décisions prises le 8 avril 1965 par les Gouvernements des Etats membres de la Communauté portant sur les lieux de travail de certaines institutions, la Banque s'établit à Luxembourg.

L'expansion de ses affaires condamnait toutefois la Banque Européenne d'Investissement avec le temps, à occuper quelque douze immeubles à Luxembourg. Forte de ses expériences la Banque a programmé les dimensions de son siège pour pouvoir accueillir pratiquement le double de ses effectifs.

Le projet et les plans pour la construction du nouveau siège de la Banque furent l'objet d'un concours d'architecture dans l'ensemble des pays de la Communauté et le Bureau d'architectes Denys Lasdun et Associés de Londres se vit confier la mission de soumettre les plans définitifs de construction du nouvel immeuble après avoir remporté le concours. Après un appel d'offres dans les dix pays de la Communauté, l'entreprise de construction Philipp Holzmann A. G., en collaboration avec vingt entreprises luxembourgeoises de sous-traitance, fut chargée de la réalisation des travaux de construction.

Le nouvel immeuble de la Banque est construit sur un terrain d'une superficie totale de trois hectares soixante-six ares, situé sur le plateau du Kirchberg à proximité des autres institutions communautaires. L'ensemble architectural a la forme d'une croix dont les branches opposées asymétriques s'harmonisent

judicieusement avec la topographie des lieux et la hauteur de l'immeuble atteint vingt-quatre mètres. L'ensemble de la surface construite, sans compter la superficie du garage souterrain, représente une superficie de 34.172 mètres carrés dont 22.750 sont réservés aux bureaux et aux services annexes de la Banque.

L'inauguration officielle du nouvel immeuble se déroula le 20 mai 1981. En fin de matinée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le Président de la Banque Européenne d'Investissement, Monsieur Yves Le Portz, entouré de ses plus proches collaborateurs. Leurs Altesses Royales furent suivies par l'arrivée de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Mertens de Wilmars, Président de la Cour de Justice des Communautés, Monsieur M. Murphy, Président de la Cour des Comptes et de nombreuses hautes personnalités étrangères et luxembourgeoises de la vie politique, religieuse, économique et diplomatique au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans son discours de bienvenue, Monsieur Yves Le Portz, Président de la Banque Européenne d'Investissement, remercia chaleureusement Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse d'avoir bien voulu honorer de leur présence cette cé-

réunion d'inauguration témoignant ainsi de l'importance que les Souverains luxembourgeois attachent à la Communauté. Après avoir souligné les mérites de Joseph Bech, de Monsieur Pierre Werner et de Monsieur Gaston Thorn et les efforts des autorités luxembourgeoises pour maintenir et créer un environnement propice aux activités de la Banque, il insista sur les activités de la BEI en concluant que la décision des administrateurs d'entreprendre la construction de ce bâtiment avait été un acte de foi dans l'avenir de l'Europe et dans l'action de la Banque au service de la Communauté.

En réponse, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, remercia dans son discours les responsables de la BEI d'avoir mené à bien leur décision de s'établir au Grand-Duché ce qui représente une contribution importante à tous les niveaux et renforce le rôle de la place financière du Luxembourg.

La séance académique se clôtura par la cérémonie de bénédiction du nouvel immeuble par les représentants des différents cultes établis au Grand-Duché et fut accomplie par le Père Girardin, le pasteur Karl Pütz et le Grand Rabin Emmanuel Bulz. Les cérémonies religieuses furent suivies de la visite du nouvel immeuble à la fin de laquelle Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse signèrent le livre d'or et se virent offrir une série de médailles en argent frappées à l'occasion du vingtième anniversaire de la création de la Banque Européenne d'Investissement.

Au cours de la séance académique, Monsieur Pierre Werner prononça un discours dont nous reproduisons ci-dessous le texte:

Altesses Royales,  
Monsieur le Président de la Banque Européenne  
d'Investissement,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Porte-parole des autorités luxembourgeoises, il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous exprimer la vive satisfaction qu'elles éprouvent, de concert avec toute la population de la capitale du pays, à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment de la Banque Européenne d'Investissement. L'occasion m'est aussi fournie de féliciter le Président de la Banque et les membres du Comité de Direction de cette réalisation qu'ils ont préparée avec une circonspection, une conscience esthétique et fonctionnelle hors de pair. Le résultat d'une planification méticuleuse, ne se laissant pas altérer par la précipitation si souvent nocive aux réalisations architecturales, permet aujourd'hui à la Banque de nous présenter un nouveau siège impressionnant. Celui-ci fut conçu et implanté avec un souci exemplaire des responsabilités à l'égard de l'environnement et des contraintes urbanistiques, de la nature topographique et des proportions de ce plateau.

Pour les femmes et les hommes qui y travaillent, on a créé en même temps des locaux aérés, lumineux,

ouverts sur la nature environnante, aménagés de façon rationnelle en même temps que stimulatrice pour de bonnes performances.

D'avoir réuni autant de qualités dans cette œuvre architecturale qui enrichit notre ville d'une réalisation monumentale, est le mérite bien sûr de ceux qui ont conseillé la Banque et en tout premier lieu de l'architecte Monsieur Denys Lasdum ainsi que des entreprises qui y ont mis la main.

L'inauguration signifie aussi que les services de la Banque ont finalement jeté ancre dans un havre de permanence et de rassemblement, après les nombreuses pérégrinations et dispersions, auxquelles ils ont été soumis depuis la création de l'institut. Dois-je rappeler que la Banque avait déjà trois fois changé de domicile à Bruxelles avant son transfert à Luxembourg en 1968.

L'expansion de ses affaires la condamnait avec le temps, comme le président l'a rappelé à occuper quelque douze immeubles dans notre ville. Forte de ces expériences la Banque a programmé avec prévoyance les dimensions de son siège pour pouvoir accueillir pratiquement le double de ses effectifs actuels.

En évoquant le transfert de la Banque à Luxembourg sur la base des décisions des Gouvernements des pays membres prises le 8 avril 1965, je ne peux manquer de rappeler ce que cette opération signifiait à l'époque et signifie aujourd'hui pour la collectivité luxembourgeoise.

Notre capitale qui avait accueillie en 1952 tous les organes de la première communauté européenne, la C.E.C.A. a été amenée à accepter un réaménagement du siège européen en rapport avec la fusion des exécutifs des trois communautés dans une commission appelée à siéger à Bruxelles. Les Gouvernements des Etats membres faisaient preuve à l'époque d'un esprit réel de coopération et d'équité envers le partenaire qui risquait de subir ce qu'après 13 années de bon fonctionnement on considérait comme l'amputation d'une situation politique acquise. Il offraient ce qu'en termes un peu mercantiles on appelait à l'époque des compensations. Incapables d'ailleurs de désigner un siège unique pour la Communauté, la préoccupation des Gouvernements fut quand même d'apporter quelque ordre rationnel dans la distribution des fonctions entre les trois sièges provisoires. C'est ainsi que nous réussissions alors à conserver à Luxembourg un certain volet d'activités politiques (conseils des Ministres périodiques, secrétariat du Parlement Européen), des attributions préférentielles pour le développement financier et juridictionnel des Communautés.

Le transfert de la Banque à Luxembourg procédait de la volonté de concentrer les institutions financières communautaires dans notre capitale.

Au début, pour des raisons d'ailleurs compréhensibles, la décision de l'installation à Luxembourg donnait lieu à certaines craintes quant aux conditions dans lesquelles la Banque pourrait travailler à Luxembourg et le personnel s'y acclimater. Sur ces deux points les appréhensions se dissipèrent très vite.

Comme Monsieur le Président Le Portz vient de le mentionner la Banque ne tombait pas dans un no man's land financier. Indépendamment et parallèlement le réseau bancaire de Luxembourg avait connu son efflorescence prodigieuse et affirmait son caractère international. Et il n'y a pas de doute que la présence de la Banque Européenne d'Investissement à Luxembourg a contribué à la réputation de Luxembourg comme place financière internationale et sa coopération avec les banques de la place a été un puissant levier.

La Banque Européenne d'Investissement est la première institution européenne qui a voulu s'installer comme propriétaire à part entière sur son terrain et dans un immeuble de sa propre conception. Les Luxembourgeois lui sont reconnaissants de cette manifestation d'attachement au siège européen.

De nos jours les chroniques abondent en critiques et doutes au sujet du fonctionnement et de l'avenir des Communautés Européennes. Mais tout comme les ménages heureux ne fournissent presque jamais le thème d'une pièce de théâtre ou d'un film, tout comme les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les réussites de la B.E.I. sont rarement évoquées dans

les milieux politiques et la presse pour prôner l'excellence de l'œuvre européenne: et pourtant ! Faut-il rappeler que de 1958 à 1979 les interventions de la Banque à l'intérieur de la Communauté ont permis la création directe de plus de 200.000 emplois permanents et la stabilisation de quelque 86.000 autres.

Monsieur Le Portz vient de citer qu'au cours du seul exercice 1980 le total des prêts accordés s'est élevé à 150 milliards de nos francs, contre 10 milliards en 1958. Puisque les problèmes de l'énergie préoccupent les esprits, pourquoi ne pas citer que les investissements financés dans ce domaine en 1980 devraient, à l'achèvement des travaux financiers, représenter l'équivalent de 12 millions de tonnes de pétrole importé par an.

En félicitant la Banque de sa réalisation immobilière, je n'ai pu omettre, avec la satisfaction du doyen des Gouverneurs de la Banque, titre que me prête le Président, de souligner ces belles et réconfortantes performances d'une institution européenne.

Puisse la Banque dans son nouveau cadre prospérer de la même manière au cours des années à venir dans l'intérêt de l'unification de l'Europe et contribuer à alléger la peine des Hommes.

## **Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier**

**Discours de Monsieur Gaston Thorn,  
Président de la Commission des Communautés Européennes**

Le trentième anniversaire de la signature du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été commémoré à Luxembourg par le Comité Consultatif CECA, lors de sa réunion du 8 mai 1981.

De nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et économique ont assisté à la séance académique au cours de laquelle Monsieur Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, a prononcé un discours, rendant hommage aux fondateurs de l'Europe, en saluant tout particulièrement l'héritage politique et philosophique laissé par Robert Schuman.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Gaston Thorn, qui, après avoir retracé les origines de la CECA, a fait un tour d'horizon sur les difficultés actuelles jusqu'aux défis de demain, en évoquant finalement les enjeux de l'avenir:

Il y a quelques jours, exactement le 18 avril, c'était le 30<sup>e</sup> anniversaire de la signature du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Qu'il nous soit encore permis aujourd'hui de célébrer cet événement. Le plaisir renouvelé que j'ai de m'adresser à vous à ce propos est encore rehaussé par l'honneur que l'on éprouve en paraissant devant votre Comité émérite, qui a été le témoin privilégié de 30 années de fonctionnement de cette Communauté.

Trente années d'histoire, surtout lorsqu'elles ont été vécues intensément, ne se laissent pas résumer aisément. Je ne m'y hasarderai donc pas. Songeant à cet autre anniversaire, celui de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, que nous marquons demain, je souhaiterais m'attarder quelque peu sur l'inspiration qui a guidé les fondateurs de l'Europe dans l'immense entreprise que nous nous sommes engagés, les uns et les autres, à poursuivre et à approfondir.

Sans doute le monde a-t-il bien changé en une génération et la Communauté avec lui. Il est néanmoins des idées qui demeurent, des expressions qui gardent leur actualité. L'héritage politique et philosophique de Robert Schuman en fournit abondamment. Et je

ne craindrai pas, tout au long de mon propos, de m'y référer pour éclaircir ce que doit être — et ce que devra être — notre démarche dans les moments difficiles où nous sommes entrés.

### Des origines de la CECA à nos jours

Loin de moi la pensée que nos illustres prédécesseurs ont eu la partie belle. Cinq ans à peine après l'effroyable conflit mondial, bien des plaies étaient encore vives, combien de souvenirs douloureux devaient encore être surmontés par les vainqueurs et les vaincus de la veille. Que de méfiances nouvelles résultaient de la situation internationale, des séquelles du blocus de Berlin, au statut peu satisfaisant de la Sarre et de la Ruhr.

Pourtant, des paroles simples, des paroles fortes allaient imprimer un mouvement qui, aujourd'hui, se poursuit.

Vous les connaissez.

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.»

Outre la méthode choisie, — je vais y revenir —, c'est l'impulsion primitive qui, dans l'institution de la CECA, doit garder pour nous la valeur d'un exemple. Pourquoi ? Parce que cette construction nouvelle répondait à une nécessité profondément ressentie par les hommes de l'après-guerre. Une sorte de besoin viscéral de conjurer les tensions, les risques d'un nouveau conflit entre l'Allemagne et la France.

Gardons donc bien à l'esprit la signification concrète de cette institution que nous commémorons. C'était le passage d'une mentalité d'occupation à une volonté d'intégration.

A la question de savoir pourquoi l'on avait fondé ce mouvement sur le charbon et l'acier, Robert Schuman répondait: «On ne pouvait avoir la prétention d'entreprendre tout de suite la prospection simultanée de tous les secteurs de l'économie européenne. En raison des complications techniques et de l'impréparation des esprits, il fallait procéder par étapes, faire un choix.»

«Un domaine . . . paraissait réunir toutes les conditions d'une réussite technique, d'une efficacité à la fois politique et économique.»

Ce domaine est celui qui vous préoccupe tout particulièrement.

Très vite, en dépit des difficultés accumulées, la CECA fonctionnait de façon remarquable. De cette réussite même devait naître l'ambition d'une intégration politique ayant une toute autre dimension: la Communauté européenne de défense. Son échec, consacré par le refus de l'adhésion de certains de ceux qu'elle concernait, avait provoqué momentanément un profond sentiment de découragement. Mais déjà, d'autres pionniers prenaient la relève, au premier rang desquels Paul-Henri Spaak, pour, selon les termes rapportés de la Conférence de Messine, le 1<sup>er</sup> juin 1955, «maintenir l'Europe à la place qu'elle occupe dans le monde, pour lui rendre son influence et

son rayonnement, et pour augmenter d'une manière continue le niveau de sa population».

La CECA allait alors vite être accompagnée d'une Communauté économique européenne et d'une Communauté européenne de l'énergie atomique. De la solidarité limitée au charbon et à l'acier, dont l'importance demeurait vitale, l'on passait à une intégration d'un vaste espace économique commun. Ce que nous devons souligner précisément à l'occasion des 30 ans de la CECA, c'est que, dès l'origine de celle-ci, les objectifs politiques de cette construction apparaissaient intimement liés à une méthode de développement économique intégré. Ainsi, Jean Monnet, le premier Président de la Haute Autorité, a-t-il pu écrire que «par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle seraient réalisées les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix».

Pourtant, les difficultés n'ont pas manqué de survenir au fil des années. D'abord, celles qui ont été inhérentes à une économie charbonnière en mutation. Puis celles, aujourd'hui plus présentes à notre esprit, qui ont durement frappé notre industrie sidérurgique. J'affirme bien haut à cet égard — et personne ne peut le méconnaître — que c'est grâce aux principes et aux règles qui régissent la CECA que l'Europe a pu tenter de canaliser et d'atténuer les effets économiques et sociaux les plus désastreux qui en résultaient pour ses entreprises et leur personnel ainsi que pour ses consommateurs. Dans toutes ces circonstances difficiles et toujours dans un esprit éminemment constructif pour la paix et le bien-être dans cette Communauté, votre Comité a précieusement contribué à définir et à faire accepter les choix qui s'imposaient. Il doit y avoir là, pour chacune et chacun d'entre vous, un motif de profonde satisfaction. Cela étant, les réalités contemporaines, telles que nous pouvons les appréhender, et leurs possibles prolongements, tant dans la sphère d'activité de la CECA qu'en ce qui concerne la Communauté européenne en général, ne nous incitent pas à pavoiser. Vous le savez, les contraintes objectives véhiculées par la crise mondiale que nous traversons, et — bien davantage encore — l'assaut des égoïsmes nationaux mettent en grave péril à la fois nos réalisations et nos institutions communautaires.

### Des difficultés actuelles aux défis de demain

La situation présente de la Communauté est caractérisée par des perturbations économiques et sociales d'une ampleur sans précédent depuis sa création. Ces perturbations induisent dans les rapports politiques entre ses Etats membres et dans les relations entre ses institutions et l'opinion publique des tensions qu'il serait vain et dangereux de vouloir ignorer ou sous-estimer.

— Au plan économique et social, je rappellerai pour l'essentiel la persistance d'une forte inflation et l'augmentation dramatique du chômage, la réduction de la croissance, les déficits vers l'extérieur et l'accroissement des disparités à l'intérieur.



Les raisons de cet état de choses sont connues, pour avoir été amplement analysées par ailleurs. J'en retiendrai surtout l'interdépendance accrue des économies au plan mondial, le renchérissement spectaculaire des matières premières importées, en particulier de celles qui fournissent l'énergie indispensable à nos sociétés industrialisées et, enfin, la redistribution à l'échelle planétaire de certaines capacités productives. Tout cela nous contraint, ici et là, à des reconversions pénibles mais inévitables.

— Au plan politique, ces difficultés se traduisent par un relâchement préoccupant de la solidarité entre les Etats membres, par une rigidité excessive des comportements nationaux qui entrave le processus décisionnel communautaire et, enfin, — peut-être est-ce la constatation la plus grave ? — par un désenchantement voire un désabusement à l'égard de la cause européenne.

Face à ces difficultés immédiates, que pouvons-nous faire ? Certainement pas tirer des plans sur la comète.

1. Nous pouvons réaffirmer les principes et les modalités de notre action politique. C'est-à-dire libérer l'efficacité de la Communauté sur le plan des décisions à prendre. J'en reparlerai.
2. Nous devons, selon des priorités bien évaluées, mener avec détermination des actions tangibles. Comme je l'ai indiqué, dès ma prise de fonctions, la Commission doit proposer des actions qui s'ordonnent d'une part dans des politiques internes structurelles adaptées à la solution des problèmes les plus urgents et dans des mesures d'encadrement de certaines initiatives nationales. D'autre part, ses orientations extérieures doivent permettre de préserver et de développer les intérêts de la Communauté dans le monde et ceux des pays tiers dont le destin est étroitement lié au sien.

Vu l'importance du programme en cours, je souhaiterais me limiter ici, délibérément, à la mention de trois actions particulièrement significatives en regard des problèmes que je viens d'évoquer.

Pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous allons nous mobiliser dans les domaines énergétique, industriel et commercial. A l'évidence, ils sont étroitement liés. Les événements nous contraignent d'y faire preuve de persévérance et de solidarité.

A l'heure des chocs pétroliers, du gigantesque redéploiement économique, du désarmement tarifaire, des échanges intercontinentaux massifs, nos Etats membres se retrouvent — toutes proportions gardées — dans la situation d'il y a vingt ans où Robert Schuman exprimait sa tenacité en ces termes :

« Il s'agit désormais de sortir de l'isolement pour subir une concurrence que nous ne saurions éviter ; toute notre économie devra être à la hauteur de l'épreuve, s'adapter aux circonstances nouvelles d'une compétition et d'une coopération pacifiques. »

### **Vers une politique énergétique**

D'emblée, il était clair, que la reconversion de l'industrie charbonnière ne fournirait pas la clef d'une

politique énergétique digne de ce nom. Même l'existence d'Euratom n'allait pas permettre de répondre à la dépendance de l'Europe dans le domaine des matières premières énergétiques. Cette dépendance était connue depuis fort longtemps. Beaucoup d'entre vous se souviennent certainement des débats ardents qui ont jalonné la régression planifiée de notre production charbonnière au profit d'un approvisionnement pétrolier jugé alors plus avantageux. Le résultat de cette option a été que le taux d'autosuffisance de la Communauté est tombé de 48% en 1968 à environ 40% en 1980. Nous partons maintenant de l'idée d'une fixation d'objectifs énergétiques. Le Conseil en a fixé quelques-uns pour 1990. La Commission veille à ce que les Etats membres les reprennent de façon convergente dans leurs programmes énergétiques nationaux :

- réduction du rapport entre la croissance économique et celle de la consommation d'énergie grâce à une action volontariste d'économie d'énergie ;
- limitation à 50% de la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie ;
- réduction de la part du pétrole à environ 40% de la consommation énergétique ;
- rééquilibrage à long terme des moyens disponibles, notamment par le développement de l'énergie nucléaire et d'autres ressources de remplacement.

S'il est clair que la mise en œuvre d'une politique communautaire dans ce domaine soulève fatalement des intérêts nationaux considérables et contrastés, qu'il me soit permis ici, simplement de citer Robert Schuman :

« Bien entendu, il y a lieu de procéder par étapes, dans des secteurs psychologiquement mûrs et où des facilités techniques particulières laissent prévoir un résultat spectaculaire ».

J'y ajouterai une autre condition de réussite que Robert Schuman ne démentirait pas. Il importe que l'on persévère une fois que l'effort est entamé. Qu'on ne s'illusionne pas sur la douceur de l'hiver passé... En d'autres termes encore, la politique énergétique ne doit pas demeurer incantatoire ; elle ne doit pas s'identifier à une suite d'occasions manquées, comme après 1973/74 et peut-être 1979 !

### **Vers une politique industrielle**

Sur le front industriel, nous sommes confrontés à nombre de problèmes pressants. Devant vous, Monsieur Davignon a amplement détaillé ce matin quelles sont les conditions de survie et les échéances propres à l'industrie sidérurgique. Je ne puis donc que réaffirmer avec force l'impérieuse nécessité d'une solution européenne authentique. Celle-ci comporte, outre une restructuration des entreprises, une reconversion et une réadaptation des travailleurs de l'acier.

En intégrant ce secteur particulièrement important, notre politique industrielle doit reposer sur un schéma d'organisation parfaitement clair :

- l'achèvement d'un grand marché intérieur
- la restructuration des secteurs en déclin
- le développement des secteurs de croissance durable.

● Déjà largement libéré des entraves administratives qui, il n'y a pas si longtemps encore, cloisonnaient les marchés des Etats membres, le marché intérieur doit peu à peu être unifié et rendu transparent. Il importe d'une part d'y assurer la libre circulation de personnes, des biens et des services. Autant de réalisations concrètes auxquelles les Européens sont sensibles.

● Dans les secteurs directement affectés par la redistribution internationale du travail ou touchés par le renchérissement du coût des matières premières et de l'énergie, il importe d'opérer une restructuration efficace et incisive. C'est-à-dire, là où il le faut, réduire les capacités de production, moderniser les équipements. Il incombe à la Communauté d'inciter les entreprises à s'y prêter de manière responsable et d'éviter que cette restructuration ne soit faussée par l'irruption d'initiatives nationales créant des distorsions de concurrence ou maintenant artificiellement des situations acquises. A ce sujet, je dois souligner — c'est mon devoir — que «restructurer» veut dire consentir des sacrifices industriels et humains, parfois pénibles. En tout cas, si l'on veut que cela serve à quelque chose.

● Le développement de secteurs de croissance durable sera recherché de manière systématique. La promotion d'activités nouvelles liées aux technologies de pointe répond au souci de pouvoir faire face, dans les prochaines années, au fantastique essor de la demande, en particulier dans les applications de la micro-électronique, de l'automatisation et, plus tard, de la bio-technologie. Ne pas s'engager résolument dans cette voie conduirait à hypothéquer la compétitivité de nos industries et à l'exode d'activités entières vers les pays tiers plus innovateurs et plus performants.

### Les relations extérieures

«L'égoïsme ne paye plus», disait Robert Schuman. Comment ne pas en être convaincu en observant attentivement nos relations extérieures. Qu'il s'agisse de notre politique commerciale, de notre coopération au développement ou de nos actions internationales en faveur de la paix dans le monde, nos succès et notre impact se mesurent toujours à l'aune de notre solidarité.

Bien entendu, cette solidarité nous devrions d'abord être attentifs à la partager entre nous, même si nos intérêts nationaux, singulièrement exacerbés par l'environnement international, ne supposant pas une pondération au jour le jour.

Car enfin, nos politiques extérieures sont précisément destinées à assurer, à court et à long terme, la défense de nos intérêts aux quatre coins du monde et le rayonnement universel de nos valeurs et de notre savoir-faire.

Mais aujourd'hui, nos intérêts sont aussi exposés à vif dans les négociations multilatérales qui traitent de

l'offre et du prix des matières énergétiques, des échanges commerciaux où certains déséquilibres insupportables se sont installés, des relations monétaires et financières... et de multiples sujets qui conditionnent notre développement.

Dès lors, en tant que Communauté, nous devons également revendiquer cette solidarité de la part de nos alliés et amis traditionnels.

Soyons précis. Lorsque les Etats-Unis, à bon droit, dépassant le cadre de nos relations économiques, plaident en faveur d'une solidarité justifiée par de légitimes préoccupations de sécurité, ne sommes-nous pas fondés à la réclamer dans un contexte commercial particulièrement brûlant ?

Dans une mesure presque analogue, nos partenaires japonais n'ont-ils pas largement bénéficié à ce jour de la généreuse ouverture de notre marché intérieur ?

En vérité, si nous persistons à vouloir résister aux velléités protectionnistes qui affleurent dans certains compartiments de notre économie, ce n'est pas seulement parce que nous sommes la première puissance commerciale du monde; c'est aussi en raison de notre vision solidaire de la vie internationale.

En cela, nous suivons l'exemple de nos prédécesseurs, ainsi rappelé par Robert Schuman:

«A toutes ces tendances qui nous sont léguées par le passé, il faudra substituer la notion de solidarité, c'est-à-dire la conviction que le véritable intérêt de chacun consiste à reconnaître et à accepter dans la pratique l'interdépendance de tous.»

Pour sa part, la Commission ne relâchera pas ses efforts pour favoriser, dans les relations extérieures, une approche à la fois communautaire et solidaire avec nos partenaires. C'est sa position constante.

Peut-être certaines ou certains d'entre vous se souviennent-ils que cette attitude constante remonte précisément aux origines de la CECA, lorsqu'en dépit des réticences juridiques des Etats membres, la Haute Autorité nouait ses premiers liens internationaux et qu'elle négociait aux Etats-Unis l'octroi d'un prêt destiné à la modernisation des industries charbonnières et sidérurgiques.

Si ce comportement volontariste a, depuis lors, paru faiblir quelque peu, il nous faut à présent le réinventer dans l'intérêt bien compris de la Communauté. Je compte bien entendu sur votre appui pour y parvenir. D'autant que les perspectives d'avenir exigent de nous plus qu'un simple effort. Elles requièrent, en effet, un véritable saut qualitatif, une reformulation intégrale de notre devenir.

### Les enjeux de l'avenir

Trente années d'existence de la CECA nous permettent de regarder fièrement en arrière, d'analyser nos réalisations, de qualifier notre façon d'être actuelle par rapport à celle du passé, celle des temps héroïques. Cependant, ce n'est pas diminuer que de saisir l'occasion de cet anniversaire pour fixer notre attention sur les enjeux de l'avenir.

Je veux bien que l'on parle de l'acquis communautaire. Mais c'est pour y puiser l'inspiration en vue de

l'action de demain. En d'autres mots, l'acquis ne vaut que par ce que l'on veut en faire. Il se prête mal à la pure contemplation.

Notre point de départ est que nous disposons déjà de politiques communautaires. Pour certaines d'entre elles, je viens d'en esquisser les grands traits. Maintenant notre préoccupation majeure doit être de les adapter aux réalités d'aujourd'hui qui préfigurent les changements qui nous attendent.

Comme vous le savez, la Commission est engagée, depuis quelques mois, dans un vaste travail de réflexion qui résulte du Mandat que le Conseil lui a confié le 30 mai 1980. Le but de cet exercice est d'examiner le développement des politiques communautaires en tenant compte des situations et intérêts de tous les Etats membres, en vue d'éviter que des situations inacceptables se présentent de nouveau pour l'un quelconque d'entre eux.

L'importance de cet exercice n'échappe à personne. Il est clair, en effet, qu'aucun Etat membre ne peut être confiné à long terme dans une situation — budgétaire ou économique en général — qu'il juge fondamentalement inéquitable et dont ses populations ne sauraient s'accommoder.

Robert Schuman, par ses écrits politiques, nous montre une nouvelle fois la voie. Avec ce regard lucide qu'en 1963 il parvenait à jeter sur l'œuvre réalisée, la CECA, l'EURATOM, le Marché Commun, il indiquait: «Et cet ensemble ne pourra et ne devra pas rester une entreprise économique et technique: il lui faut une âme, la conscience de ses affinités historiques et de ses responsabilités présentes et futures, une volonté politique au service d'un même idéal humain.»

Voilà une vision politique, globale, généreuse. Nous devons, à ce stade de notre histoire commune, nous approprier ce message et pratiquer la même ouverture d'esprit. Et nous interroger sur ce que nous voulons effectivement réaliser au profit des générations suivantes.

D'ores et déjà, d'éminentes personnalités, dans nos pays, pressentant les enjeux de l'avenir, ont ébauché les premiers traits de ce qui pourrait être le visage de la Communauté de demain. Des hommes comme MM. Genscher, Colombo, Lord Carrington ouvrent ainsi de nouveaux sillons...

Cette Communauté sera à l'évidence extraordinairement contrastée. Elle connaîtra, de façon redoublée, les pressions internes et externes qui s'exercent aujourd'hui dans la Communauté à Dix. Les prolongements de la crise mondiale ne l'épargneront pas. Elle voudra, selon l'expression de Robert Schuman, se faire «une âme dans la diversité de ses qualités et de ses aspirations.»

Dans cette Europe vers laquelle nous nous dirigeons pas à pas, la coopération politique sera centrale, quoique non exclusive des mécanismes ménageant des solidarités de fait.

Nous avons déjà progressé épisodiquement dans cette direction que Robert Schuman qualifiait ainsi: «Il s'agirait d'intégrer non seulement les électeurs, mais les politiques, les décisions à portée internationale ne pourraient être prises qu'en commun par les Etats associés.»

Une telle démarche n'est pas hors de notre portée. Elle suppose néanmoins que nous ne soyons pas rivés à des comportements qui se neutralisent mutuellement. Que nos institutions communes ne mettent pas à profit le processus décisionnel pour s'agresser réciproquement. En un mot, que nous soyons capables de décider. Rapidement.

A cet égard, nous devons reconsidérer, lucidement, la règle des décisions prises à l'unanimité. Nous pourrions l'adapter aux situations qui l'exigent réellement et l'abandonner là où elle ne constitue qu'une habitude — j'allais presque dire une «manie».

Si dès maintenant, nous apportons la preuve de notre harmonie institutionnelle, de notre capacité de décision, nous garderons notre crédibilité. Pour le reste, ce sont nos réalisations passées qui témoignent en notre faveur. Ce sont, par exemple, 30 années de CECA qui attestent que nous sommes capables de faire progresser l'Europe!

Une dernière fois encore, Robert Schuman, dans ses écrits politiques, me permet d'étayer cet espoir: «Une réussite partielle n'a pas seulement une valeur de démonstration: elle est plus qu'un précédent qu'on invoque et qui encourage: elle est un commencement, un point de départ pour des réalisations plus ambitieuses.»

# L'épargne et la formation du capital, base du progrès économique

Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement,  
devant le Congrès mondial des Caisses d'Epargne à Berlin

Dans le cadre du 13<sup>e</sup> Congrès mondial des Caisses d'épargne qui a eu lieu à Berlin du 19 au 21 mai 1981, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, a donné une conférence sur le thème: L'épargne et la formation du capital, base du progrès économique. Nous reproduisons ci-après le texte de cette conférence.

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Es ist für mich eine große Ehre, auf dem Weltkongreß der Sparkassen, einige Überlegungen an Sie zu richten. Ich empfinde aber auch eine besondere Freude heute in Berlin zu sein, denn Berlin ist sonder Zweifel ein Beispiel, wie man, auch unter manchmal schwierigen Bedingungen, durch viel Mut und unermüdlichen Einsatz und Solidarität wirtschaftlichen Aufbau und sozialen Fortschritt auf freiheitlicher Basis schaffen kann. Sowie Sparen Vertrauen in die Zukunft bedarf, so haben die Berliner gerade durch ein unnachgiebiges Vertrauen in ihre Zukunft vieles erreichen können.

Diese Stadt, die zum Symbol wurde, empfängt heute den Weltkongreß der Sparkassen und beweist so einmal mehr ihre Weltoffenheit. Das Thema dieses Weltkongresses – Sparkassen – Fortschritt durch Solidarität – wird hier schon durch die Teilnahme der zahlreichen Vertreter aus Ländern mit ungleichem Entwicklungsniveau bekräftigt. In einer Welt, wo Solidarität eine absolute Notwendigkeit geworden ist, gilt es den Dialog, das heißt, den Austausch von Ideen und Erfahrungen zu fördern, die internationale Zusammenarbeit zu stärken. Ich möchte gerade in diesem Bereich die vorzügliche Arbeit des Internationalen Instituts der Sparkassen hervorstreichen.

Für mich ist es eine besondere Ehre aber zugleich ein beachtliches Wagnis, sozusagen den Ton zu dem folgenden Gedanken- und Erfahrungsaustausch zu geben. An den anderen Sprechern, ja sogar an sämtlichen Kongreßteilnehmern liegt es, dem Ton und den Leitmotiven meines Referats nachzugehen und erst sie vermögen diesem Kongreß seine harmonische Abrundung zu geben. Daß meine Ausführungen im Anschluß an die Grußworte des Bundespräsidenten Prof. Dr. Carl Carstens vorgetragen werden, welcher verschiedentlich in der Vergangenheit meinen politischen Vorstellungen freundliches Wohlwollen entgegen brachte, weiß ich besonders hoch zu schätzen.

## I. L'épargne vertu et nécessité ?

Mesdames, Messieurs,

L'épargne est toujours dans la théorie économique le terrain de rencontre de malentendus. Tantôt élevée au rang de vertu tantôt vouée aux gémonies, elle est un des grands sujets de controverses, tout en étant une fonction économique à première vue peu transparente. Jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle l'épargne était considérée comme une qualité et une fonction évidente de quelques rares capitalistes ou grands propriétaires, fournissant son assise à un système économique axé sur l'expansion de l'industrie. Au fur et à mesure que s'est dissoute l'opposition sociale caractéristique des débuts de l'ère industrielle, le rôle d'épargnant s'est réparti plus largement à travers les différentes couches sociales. Aujourd'hui dans les économies développées, le partage social a ouvert la voie à une accumulation d'innombrables épargnes individuelles. Les maximes populaires sur l'utilité de l'épargne pour les temps difficiles, l'image classique de la fourmi économe et de la cigale insoucieuse, restent profondément ancrées chez la grande masse des épargnants et ont résisté aux plus grandes tentations de la société de consommation. Y a-t-il donc un paradoxe de l'épargne ? Certes, depuis que l'épargne n'est plus le seul fait des entrepreneurs, mais d'un grand nombre de salariés-consommateurs qui ont à la fois des revenus plus faibles et une plus forte aversion pour le risque, elle a changé de nature. La recherche de la sécurité, la volonté de se protéger contre les aléas de la vie lui ont imprégné une structure différente. En même temps son orientation dans le circuit économique s'est modifiée. L'épargne, étant à l'origine de la formation du capital, est devenue la condition-même de l'épanouissement des activités économiques, car ce capital est indispensable à la croissance et au progrès économique et social dans une société propulsée en avant par la cadence effrénée des technologies constamment renouvelées. De ce fait l'épargne ne peut être analysée en dehors du contexte économique et social, également à l'échelle internationale. S'il y a un problème de l'épargne, c'est que nos économies sont confrontées avec des difficultés, des déséquilibres et des mutations qui sont d'origine mondiale.

Je vais essayer de placer mes réflexions non pas dans un cadre purement théorique ou dans une situation abstraite, hors du temps, mais dans la situation actuelle qui est pour la plupart des pays développés

une situation d'inflation, de chômage et de déficit extérieur.

## II. L'épargne phénomène international

Mais quand nous évoquons aujourd'hui la recherche du progrès économique, nous savons qu'elle n'appartient pas aux seules nations industrialisées. Les peuples du Tiers Monde y aspirent également. Les données de la compétition internationale ont profondément changé. Dans un monde où les économies sont de plus en plus interdépendantes, où les échanges internationaux sont devenus essentiels pour une activité économique dynamique et où des mouvements énormes de capitaux s'opèrent à l'échelle internationale, il n'est pas concevable que l'épargne se forme, s'accumule et circule dans un cadre exclusivement national et avec des visées purement nationales.

Le monde a besoin de l'épargne nationale et individuelle pour résoudre les problèmes actuels. Ceux qui accumulent actuellement des réserves financières comme les pays producteurs de pétrole éprouvent les besoins de sécurité et de sélectivité des placements comme l'épargnant individuel. Ils diversifient leurs placements mais restent souvent perplexes du fait des incertitudes monétaires et politiques mondiales. Les instances financières internationales s'évertuent à orienter ces flux vers les destinations productives et sûres. Mais on se rend compte des difficultés de ces tractations alors que des interférences politiques viennent peser sur les négociations tendant à mobiliser ces ressources, comme récemment encore à propos des négociations du Fonds Monétaire International avec l'Arabie Saoudite.

Le problème de l'épargne et de la formation du capital se pose dans toute économie, indépendamment de son niveau de développement. Mais il ne peut être abordé de la même manière dans les pays industrialisés qui, en dépit de leurs difficultés présentes, ont atteint un niveau de vie élevé, ou dans des pays où la satisfaction des besoins essentiels est souvent précaire pour une large part de la population.

Les économies en développement sont confrontées avec un «resource gap» qui résulte d'un immense écart entre d'une part les investissements qui seraient nécessaires à leur décollage et de l'autre une grande faiblesse de leur épargne nationale. Les économies développées connaissent au contraire d'un côté un taux d'épargne relativement élevé, mais de l'autre côté pour la plupart une baisse sensible de leur activité économique. S'agit-il là d'une réédition du fameux paradoxe — une insuffisance de la dépense et un excès d'épargne — auquel Keynes attribuait la grande dépression ? Je pense que la situation d'aujourd'hui est totalement différente de celle de l'entre-deux-guerres. Voilà pourquoi l'épargne doit être un atout pour nos économies aux prises avec des difficultés structurelles profondes.

Il s'agit donc pour les pays développés de changer quelques habitudes de pensée et de comportement en matière de revenus d'épargne et d'investissement.

Les nouvelles contraintes internationales ont ébranlé l'idée selon laquelle les individus pouvaient dans nos sociétés évoluées élever constamment le niveau de satisfaction de leurs besoins. Le progrès économique ne se construit pas au jour le jour. Car pour faire face à des besoins nouveaux, il faut dégager un surplus accru de la production sur la consommation, constituer des ressources en capital, développer les investissements. C'est ainsi que l'épargne trouve sa vraie place dans la pratique économique, ni panacée, ni mal dévastateur, elle est une fonction essentielle destinée à permettre la répartition dans le futur de l'utilisation des fruits du présent.

## III. Le refrain — il faut encourager l'épargne — qui jaillit partout, comporte en fait trois aspects:

- a) il faut d'abord encourager l'épargne en la protégeant contre l'inflation, ce mal rampant de nos économies;
- b) il faut l'orienter vers les secteurs économiques, en finançant ainsi leur restructuration et leur développement de manière non-inflationniste;
- c) il faut créer un nouveau cadre économique et monétaire international capable de redonner à nos économies une assise plus solide et permettant ainsi à l'épargne de favoriser l'expansion dans la stabilité.

### A. Encouragement de l'épargne. *Problème de l'inflation*

La conduite du particulier face à l'avenir s'exprime dans ses décisions d'épargne et son comportement patrimonial. Car l'épargne étant un pari sur le futur, la façon de miser, c'est-à-dire le choix des placements, fournit un indice de ce que peut être la société de demain.

Bien que tous les agents économiques — ménages, entreprises, administrations — soient susceptibles d'épargner, je me limiterai essentiellement à l'épargne des particuliers ou des ménages qui est placée sous des formes très différentes, tantôt volontaires, tantôt obligatoires. Dans les pays européens où règne une forte protection sociale, la grande masse de ceux qui travaillent sont d'office des épargnants. Il s'agit-là d'une épargne-prévoyance qui est devenue forcée — sous forme de contributions obligatoires — ou du moins contractuelle. Cette épargne est importante, car elle est non seulement à la base des systèmes de financement de notre sécurité sociale, mais fournit, comme épargne institutionnelle, une quote-part importante et croissante des moyens disponibles pour les marchés financiers. Il n'y a pas lieu de s'étendre sur les difficultés que connaissent un grand nombre de pays développés, car cette épargne, comme l'épargne volontaire, n'échappe pas à l'influence aussi bien de l'évolution des activités économiques que de la structure de la population. Le chômage et l'érosion monétaire représentent pour nos systèmes de sécurité sociale un danger certain.

Ce qui est remarquable, c'est que cette épargne obligatoire n'ait pas fondamentalement altéré l'atmosphère et la permanence de l'épargne volontaire.

L'épargne-prévoyance est renforcée par une épargne-précaution dans les circonstances économiques défavorables de l'heure actuelle. A cet égard il est intéressant de revenir encore une fois sur les différences fondamentales entre la situation d'aujourd'hui et celle des années 1929-1936.

Au moment de la grande crise d'avant-guerre non seulement le taux d'épargne global des ménages avait fortement baissé, mais il était même devenu négatif, atteignant notamment aux Etats-Unis, au plus profond de la crise, moins quinze pourcent du revenu disponible.

Par contre, aujourd'hui, les taux d'épargne se sont maintenus à des niveaux élevés, même s'il y a eu des modifications de certains emplois de l'épargne des ménages. Que l'insécurité de l'emploi ait encouragé dans les pays ou régions fortement marqués par le chômage une épargne de précaution, me paraît plus que probable. L'incertitude globale quant à l'avenir est génératrice d'un sentiment d'insécurité qui s'appuie certes sur des menaces touchant à l'emploi, mais également sur les craintes concernant le rythme de croissance et le taux d'inflation. Ces nouvelles conditions économiques ont certainement influencé les choix des épargnants entre un certain nombre de placements possibles.

C'est ainsi qu'en France, les épargnants ont réussi en 1980 à conserver le volume de leurs placements, mais ces derniers ont été fortement modifiés dans leur structure avec une épargne immobilière en prise nette, une forte progression sur le marché financier, due notamment à des avantages fiscaux, une assurance-vie en progression constante, par contre un dégonflement de l'épargne liquide et monétaire. En Allemagne et dans mon propre pays, les taux d'intérêts créditeurs servis sur les différentes formes d'épargne dans les établissements de crédit ont provoqué un glissement considérable vers les dépôts en compte à terme, aux dépens des dépôts sur livrets d'épargne, phénomène qui produit des distorsions de rendement bancaire. Mais l'épargnant est devenu sensible aux rendements de ses placements en valeur réelle, c'est-à-dire tenant compte de l'érosion monétaire. Il calcule le taux réel de ses placements en appliquant le correctif de l'évolution des prix à leur taux nominal. Cela aussi est un phénomène récent.

L'inflation qui — il faut le noter — fournit en fin de compte une épargne supplémentaire mais involontaire, n'a pas découragé l'épargne, ce qui a priori n'était pas évident. Mais le coût sinon la nette préférence pour la liquidité caractérise à des degrés divers le comportement d'un grand nombre d'épargnants dans les pays européens.

Si ce comportement semble correspondre à des données psychologiques permanentes, en période d'inflation même, il demeure fondé sur l'idée que le mal atteindra peut-être moins que d'autres des disponibilités que l'on peut utiliser à tout instant.

Comme cette épargne représente une grande part de l'épargne des ménages, on en appelle aux Gouvernements pour la protéger contre l'érosion monétaire. Les raisons économiques sont étayées par des critères sociaux.

La protection de cette épargne est un des moyens pour la consolider et même l'encourager. Les formes qu'une telle protection de l'épargne peut prendre sont diverses. Une politique des taux d'intérêt, des avantages fiscaux et même l'indexation sont des mesures qu'il faut chaque fois placer dans leur contexte économique et social. L'idée d'une indexation de l'épargne pose évidemment des problèmes. Même si elle procède d'un raisonnement juste et de considérations sociales. Mais le mécanisme de l'indexation qui dans un certain nombre de nos économies existe sous des formes diverses et à une échelle plus ou moins généralisée représente sûrement pour des économies déjà atteintes par le mal de l'inflation un danger supplémentaire. Et ce sont les épargnants qui sont les premières victimes d'une accélération de l'inflation.

Le problème reste cependant posé. Dans certains pays d'ingénieuses formules ont été appliquées tendant à offrir aux épargnants des formules de stabilisation de la valeur de l'épargne. Des comptes libellés en monnaies de compte composites ou des clauses de change ont été offerts. Leur succès jusqu'ici n'a été que limité. Le petit épargnant préfère des formules simples et compréhensibles pour lui.

Face à ces incertitudes les Caisses d'Épargne doivent poursuivre la véritable éducation de l'épargne populaire qu'elles mènent depuis longtemps, s'adapter aux besoins économiques et sociaux, inventer des formules d'épargnes répondant à des objectifs spécifiques, l'épargne-logement, l'épargne premier-établissement, l'épargne scolaire. Les petits ruisseaux, dit-on, font les grandes rivières. Les Caisses d'Épargne ont permis que la diffusion sociale de l'épargne soit mise au service du progrès économique primordialement des petites et moyennes entreprises. Ce qui est vrai pour les pays industrialisés, l'est aussi et particulièrement pour les pays en développement où l'épargne est encore faible, mais où les Caisses d'Épargne doivent encourager son développement et assurer la collecte et l'allocation des ressources. Ceci est certes un processus long et qui doit être soutenu par des capitaux supplémentaires provenant notamment de l'extérieur et une aide technologique appropriée, mais c'est aussi pour eux la seule voie vers un développement équilibré et un progrès social assuré.

#### *B. L'épargne, source non-inflationniste de développement*

L'épargne liquide dont les dépôts traditionnels dans les Caisses d'Épargne sont considérés à juste titre comme une des formes les plus caractéristiques, pourrait être considérée comme peu appropriée à l'investissement à long terme, alors qu'il n'y a pas concordance entre la durée du dépôt et celle de l'investissement.

La nature et la structure de cette épargne font qu'elle s'oriente plus difficilement vers des placements à plus long terme. D'une part la grande masse des épargnants a une aversion particulière pour le risque et de l'autre, elle ne dispose généralement pas des informations nécessaires sur des formes moins liquides de l'épargne. Il est vrai que les fonds de placement, comportant une certaine division des risques, attirent aujourd'hui une partie importante de l'épargne.

Le développement d'une épargne longue ou l'extension, je dirais même la démocratisation du marché financier, doit être encouragé. Dans un certain nombre de pays des incitations en faveur d'une épargne longue ont été instaurées avec l'idée de mieux répartir la masse des capitaux permanents que l'épargne est disposée à apporter aux entreprises entre leurs besoins en fonds propres et leur capacité d'emprunt. Il est certain qu'un excès d'endettement peut soutenir l'inflation et diminuer la compétitivité. Un meilleur équilibre entre l'épargne liquide et une épargne longue sous forme de placement dans les valeurs mobilières surtout obligations, est un objectif à poursuivre dans un grand nombre de nos pays développés. Signalons encore les expériences qui ont été faites avec diverses formules de titres, intermédiaires entre les actions et les obligations avec l'idée de réduire les aléas du capital à risque.

En fait, une épargne courte ou liquide ne signifie pas une épargne volatile, des études qui ont été faites en France et ailleurs ont montré que les livrets d'épargne, qui affichent clairement leur caractère de totale disponibilité, sont en fait beaucoup plus stables que l'apparence ne pourrait le laisser penser. Il en ressort donc que l'opposition entre épargne longue et épargne liquide est sans doute moins absolue d'autant plus que la stabilité globale de l'épargne liquide rend possible le phénomène de transformation, qui doit cependant se faire dans le respect de normes saines de gestion bancaire.

Cette transformation permet aux Caisses d'Epargne d'assurer les financements longs, sans création monétaire. L'épargne populaire est donc pour nos économies une source de financement non-inflationniste. Elle devrait aussi l'être pour nos budgets publics. Nous savons que la tentative de financer les investissements par création de monnaie, donc par l'inflation a plongé les économies dans le cercle vicieux de l'inflation et de la stagnation. Cette évolution entrée dans nos mœurs doit être contrecarrée, ce qui prend l'allure d'un «problème de société».

Le vrai paradoxe est celui d'une société qui a besoin d'investissement pour produire des biens et qui, dans le même temps, a incité les ménages à consommer au maximum. Le développement de l'épargne et son orientation vers les investissements dans les secteurs productifs conditionnera non seulement la maîtrise de l'inflation, mais également la diminution du chômage.

Je citerai le professeur français Paul Coulbois qui caractérise ce problème de société en ces termes: «Si nous ne changeons pas nos habitudes de pensée (con-

cernant la consommation), non seulement ne sera pas résolu le problème du financement des investissements, mais encore coexisteront l'inflation et le chômage. (. . .) La situation sera celle d'une société qui ne voudra supporter ni le mal, ni le remède à ce mal. (. . .) Or, nous le savons de longue date, une société qui ne supporte ni un mal ni son remède est une société qui s'est condamnée elle-même».

Le nouveau contexte économique international nous impose de former du capital, de réajuster le lien entre l'épargne et les besoins en capital. Il est évident que cette épargne ne proviendra pas des seuls ménages. Les institutions publiques ont aussi un devoir d'épargne par la rigueur des principes budgétaires. L'Etat est à son tour obligé de réduire ses dépenses de consommation et de transférer des fonds vers l'investissement, dans la mesure où les besoins fondamentaux des populations sont satisfaits.

Seule une politique de solidarité à l'intérieur et à l'extérieur, notamment au niveau européen, permettra de rétablir la confiance des agents dans l'avenir économique. La thésaurisation, la fuite des capitaux dans les valeurs-refuge ou dans les investissements improductifs, mais aussi les politiques au jour le jour, rendront illusoire tout redressement de nos économies et pèseront ainsi sur le progrès de l'économie mondiale.

L'expérience montre que les pays qui consacrent une proportion relativement élevée de leur production à la formation de capital sont ceux dont la production, la productivité et même les salaires réels progressent au rythme le plus rapide. Ce n'est pas par hasard que la République Fédérale d'Allemagne est l'un des champions de l'épargne avec un taux d'épargne en 1980 de 14,4% du revenu disponible.

Le Japon constitue à son tour à cet égard un exemple irréfutable. Au cours de la décennie passée l'investissement y a représenté un tiers du PNB et la croissance et l'augmentation de la productivité y ont été particulièrement fortes. Il faut noter également que ce pays connaît comparativement un chômage assez bas.

Face aux nouveaux défis internationaux, le problème fondamental de l'épargne ne consiste pas seulement en sa collecte, mais aussi en son utilisation. La nouvelle approche de politique économique qui vise à favoriser l'offre me semble fournir des réponses en vue de réaliser les restructurations et adaptations profondes qui s'imposent. Les efforts de restructuration auxquels nos pays sont aujourd'hui contraints par la redistribution des forces à l'échelle mondiale devront diriger une part accrue de l'investissement sur les secteurs à haute technologie. Il appartient au secteur financier de canaliser l'épargne ou du moins une partie de l'épargne disponible des ménages vers cet acte de prévoyance collective qui consiste à investir pour croître dans l'avenir et pour créer des emplois.

Après la deuxième guerre l'épargne a joué un rôle important dans la reconstruction et notamment dans la construction de logements, permettant de vaincre la pénurie dans ce domaine. Désormais la crise de

l'énergie a fait naître de nouveaux besoins dont le financement exige également une mobilisation de l'épargne.

L'état actuel de nos économies, l'inévitable évolution vers une nouvelle division internationale du travail nous astreint à davantage de rigueur et d'effort. Le progrès économique devra être partagé et il ne sera plus automatique. Dans «La richesse des nations» d'Adam Smith on trouve une idée qui me paraît de nouveau actuelle: «De même que le capital d'un individu épargne sur son revenu annuel ou sur ses gains annuels, de même le capital d'une société, lequel n'est autre chose que celui de tous les individus qui la composent; ne peut s'augmenter que par la même voie».

Les politiques restrictives menées en ce moment par un grand nombre de Gouvernements s'inspirent de cette vérité fondamentale qui avait été un peu trop négligée. Les solutions de facilité, l'acceptation de l'inflation comme «moindre mal» ont montré leur fragilité face aux bouleversements que la nouvelle donnée pétrolière a provoqué dans le système économique et financier international. L'existence de ces masses considérables de capitaux internationaux, les pétrodollars, peut certes faciliter un endettement extérieur accru. Mais le niveau d'investissement des pays développés ne pourra jamais s'élever durablement au-dessus de celui de leur épargne et le recyclage des capitaux des producteurs de pétrole n'est pas une solution de long terme. D'ailleurs le recyclage des pétrodollars à travers les marchés financiers, encore relativement aisé à la première vague de hausse en 1973/74, s'est avéré de plus en plus difficile dans la suite. Les excédents pétroliers, qui pour la seule année 1980 se sont élevés à 125 milliards de dollars, constituent sûrement un facteur nouveau et par-dessus incalculable dans un système monétaire international flottant sur toute la ligne.

### C. Le besoin de stabilité monétaire

Les tendances inflationnistes ont amené les autorités des principaux pays à pratiquer les formules monétaristes de défense de la monnaie et de compression de l'expansion monétaire. Nous assistons depuis quelque temps à une escalade des taux d'intérêt à court et à long terme qui accentue encore les déséquilibres au sein du système monétaire international et confère aux taux d'intérêts une fonction monétaire et même cambiale qu'ils n'ont jamais eue à ce degré dans le passé. Cette situation comporte pour l'économie mondiale de nouvelles pressions et distorsions.

Il y a dans les pays développés une épargne nationale limitée qu'il faut orienter vers les investissements productifs et concurrentiellement à l'échelle internationale, une réelle abondance de liquidités en quête d'emplois.

Aidés par la flexibilité des changes, ces capitaux émigrent d'une place à l'autre, dans le désordre, provoquant ou entretenant guerre des changes et guerre des taux. La spéculation est donc encouragée, les investissements de restructuration dans les pays industrialisés sont contrecarrés. On peut donc se deman-

der si une politique des taux élevés qui a pour objectif de lutter contre l'inflation, n'entraîne pas — l'absence d'un système monétaire international cohérent y aidant — des variations de taux de changes et une instabilité telles que de nouvelles tensions inflationnistes surgissent. Il faut se demander s'il n'y a pas un cercle vicieux de la «stagflation» que connaissent depuis des années la plupart des pays industrialisés avec des retombées certaines sur les pays en développement.

Ces pays qui ne disposent pas d'une épargne nationale suffisante pour financer leur développement, dépendent de ressources extérieures. Mais l'endettement important d'un grand nombre de pays du Tiers Monde représente déjà non seulement une charge de plus en plus lourde pour ces pays, mais également un risque pour le système financier international.

L'actuelle poussée de fièvre des taux d'intérêt rend un endettement supplémentaire de la plupart des pays en développement non producteurs de pétrole quasi impossible. La conséquence sera une réduction très sensible de leurs importations de produits manufacturés et de biens d'équipement, ce qui veut dire une aggravation de la récession dans les pays industrialisés. Le difficile processus de développement qui vise précisément à générer avec l'aide des capitaux extérieurs une épargne et une formation de capital nationales serait entravé.

Face aux besoins énormes d'investissements qui existent dans le Tiers Monde, il y a une accumulation d'excédents pétroliers, c'est-à-dire un supplément d'épargne, qui n'est pas canalisé vers une relance de l'économie mondiale.

La stagnation de l'économie mondiale est donc en premier lieu le résultat de son instabilité et de l'absence de règles monétaires qui tiendraient compte des nouvelles réalités économiques et financières mondiales. Il manque cette solidarité politique et économique, l'acceptation de disciplines politiques et monétaires, qui à la fin de la deuxième guerre mondiale avait permis la construction du système de Bretton Woods qui pendant quelque vingt-cinq ans a assuré à l'économie mondiale stabilité et progrès.

Or, les statuts du Fonds Monétaire International ont été modifiés à la suite de la conférence de la Jamaïque dans un sens qui désorganise les relations monétaires internationales plutôt qu'il les règle.

Or, un ordre monétaire librement accepté avec ses contraintes est aussi la meilleure garantie du pouvoir d'achat de l'épargne. Les pays de la Communauté européenne ont avancé vers davantage de stabilité avec la création du système monétaire européen.

Dans une zone économique extrêmement interdépendante où les échanges et les mouvements de capitaux sont normalement libres, la stabilité des relations monétaires est une nécessité absolue. Car l'incertitude qui résulte du flottement général des monnaies ne favorise pas toujours le flux rationnel des capitaux vers les régions et les branches économiques où ils seraient économiquement les plus utiles.

Le système monétaire européen n'est qu'une étape vers une plus grande stabilité monétaire ouvrant des



perspectives au développement de nouvelles politiques. Mais ne pourrait-il pas devenir un des piliers sur lesquels s'édifiera un régime mondial des monnaies, qui se fonderait sur la coopération de larges zones d'associations monétaires de stabilité, non seulement dans l'intérêt des pays industrialisés et des pays pétroliers, mais également des pays en développement vers lesquels il faudra orienter les capitaux flottants. Par ailleurs, la Communauté européenne est déjà engagée dans un vaste programme de coopération et d'aide avec un grand nombre de pays en développement. Il faudra sûrement aller au-delà et associer dans cette grande entreprise de solidarité les pays qui disposent aujourd'hui des fonds nécessaires. La crise ne facilite certainement pas cette politique. Mais les tentations protectionnistes n'affecteront pas les seules économies en développement, elles feront glisser le monde vers le cloisonnement économique et la récession. Le maintien d'une économie mondiale ouverte et interdépendante est désormais une condition nécessaire au progrès économique, mais il suppose la solidarité et la confiance dans l'avenir

économique ainsi que l'acceptation de règles de fair play dans les relations financières.

#### IV. Conclusion

Dans ses mémoires d'espoir le général de Gaulle employait, à propos des idées de Jacques Rueff, la formule «l'épargne, mère des investissements».

Pour que, dans notre société actuelle, elle assume pleinement ce rôle, les instituts d'épargne doivent se sentir liés par une triple solidarité:

- a) vis-à-vis de l'épargnant en vue de son éducation et de sa protection;
- b) vis-à-vis de l'économie comme ressource de financement non-inflationniste de l'investissement avec des procédés, toujours à réinventer pour les adapter aux besoins;
- c) vis-à-vis de la collectivité internationale, pour diffuser avec le sens de l'épargne les bienfaits qui en découlent en amorçant avec les pays en voie de développement le processus de formation de capitaux d'épargne qui leur manquent.

## Chancen und Aufgaben des Mittelstandes bei Verbesserung der Wirtschaftsstruktur im Saar-Lor-Lux-Dreieck

Conférence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, à l'occasion du Saarländischer Genossenschaftstag 1981 à Sarrebruck

Dans le cadre du «Saarländischer Genossenschaftstag 1981», Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, a prononcé le 25 mai 1981 à Sarrebruck un discours sur le thème: «Chancen und Aufgaben des Mittelstandes bei Verbesserung der Wirtschaftsstruktur im Saar-Lor-Lux-Dreieck». Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

Meine sehr verehrten Damen und Herren !

Ich möchte Ihnen zunächst herzlichen Dank für die Einladung sagen, weil sie mir eine Gelegenheit gibt, hier anlässlich des Genossenschaftstages einige Überlegungen über die Entwicklungschancen in unserer Region anzustellen. Ihre heutige Veranstaltung zeigt, daß diese Region nicht nur ein großes Potential an unternehmerischer Willenskraft besitzt, sondern ebenfalls den Weg der Zusammenarbeit gefunden hat. Die Idee der Genossenschaft ist verbunden mit Solidarität. Gerade in dieser Zeit großer weltwirtschaftlicher Umwälzungen, in die unsere Region direkt einbezogen ist. Die großen wirtschaftspoliti-

schen und sozialen Herausforderungen, mit denen wir heute konfrontiert sind, erlauben es nicht mehr, Solidarität und Zusammenarbeit als leere Schlagwörter gelten zu lassen. Wir müssen uns in Europa bewußt werden, daß der Umstrukturierungsprozeß nur mit vereinigten Kräften erfolgreich durchgeführt werden kann. Die europäische Gemeinschaft ist der einzige Rahmen, in dem die notwendigen Anpassungen unternommen werden können. Er bietet insbesondere auch für unsere Region die Basis für eine engere grenzüberschreitende Zusammenarbeit, die sich nicht nur der vielen gemeinsamen Probleme, sondern der gemeinsamen Interessen und Lösungsmöglichkeiten wegen aufdrängt.

In der jetzigen Anpassungsphase brauchen wir in unserer Region eine rationale Ausnutzung der vorhandenen Entwicklungsmöglichkeiten, sowie eine ständige Verbesserung der Infrastruktur. Sie verlangt ebenfalls neue wirtschaftspolitische Konzepte, um den wirtschaftlichen Wandel so zu gestalten, daß neben einer erneuerten Montanindustrie, neue Wirtschaftszweige sich entwickeln und dies besonders im Bereich der kleineren und mittleren Betriebe.

## 1. Den Umstrukturierungsprozeß gemeinsam gestalten

Politische Grenzen stehen sehr oft in scharfem Gegensatz zur ökonomischen Rationalität, die unter anderem darauf hinzielt, gemeinsame Vorteile auch gemeinsam auszunutzen und strukturelle Anpassungsbedürfnisse optimal durchzuführen. Wenn auch im Zuge der Europäischen Integration die Grenzen nicht verschwinden werden, so sollte sie doch die Möglichkeit bieten, die Schädwirkungen der Grenzen zu beseitigen. Grenzüberschreitende Zusammenarbeit in der Raumordnungs- und Entwicklungspolitik erhöhen die Effizienz regionaler, nationaler und schließlich europäischer Bemühungen, und das insbesondere in einer Zeit, wo wir es uns in Europa nicht mehr leisten können, ungehindert von jeglichen volkswirtschaftlichen Überlegungen Politik zu machen.

Europa steht heute vor einer großen Herausforderung; einerseits müssen wir lernen mit einer immer größeren weltwirtschaftlichen Interdependenz zu leben, andererseits zwingen uns die internationalen Gegebenheiten mehr denn je zur stetigen Veränderungs- und Anpassungsfähigkeit, und das trotz niedriger Wachstumsraten und stärkerer internationaler Konkurrenz.

Die lebenswichtigen Umstrukturierungen, die ja möglichst im Rahmen einer freien und sozialen Marktwirtschaft durchgeführt werden sollen, gehen aber sehr oft über die regionalen und sogar nationalen Kapazitäten hinaus. Unsere nationalen Staaten liefern nicht mehr die optimale Basis für die notwendigen Anpassungen. Europäische Integrationspolitik ist deshalb die einzige Alternative. Ohne heute auf die sehr ernstesten inneren Probleme eingehen zu wollen, vor denen die europäische Gemeinschaft steht, scheint es mir, daß gerade die konkreten Ansätze in der europäischen Zusammenarbeit weiterentwickelt werden sollen, da sie von Anfang an einen sehr wichtigen und dynamischen Faktor im europäischen Einigungsprozeß darstellen.

Konkrete Ansätze der Zusammenarbeit bieten sich in unserer Region sehr viele. Eine bessere Koordinierung unserer respektiven Wirtschafts- und Sozialpolitiken drängt sich in dieser Anpassungsphase an die weltwirtschaftlichen Veränderungen auf.

Der Strukturwandel, der dafür notwendig geworden ist, bedarf sicherlich nicht nur Leistungsfähigkeit, sondern auch Umstellungsbereitschaft. So können wir die Probleme überwinden und neue solide Ausgangspunkte für eine wettbewerbsfähige und dynamische Wirtschaft schaffen.

Umstrukturierung in unserer Region heißt erstens, den noch relativ monolithischen Charakter der Montanindustrie zu verringern, deren Strukturen und Stellungwert in den Industriestaaten unter dem Druck neuer Produzenten und der verlangsamten Nachfrage angepaßt werden müssen.

Dies heißt, daß wir auch in Zukunft eine Stahlindustrie in Europa und speziell in unserer Region benötigen. Wir können uns jedoch unter keinen Um-

ständen veraltete, unproduktive und wettbewerbsunfähige Produktionsstrukturen leisten. Sehr oft werden dieser auf volkswirtschaftlichen Tatsachen fußenden Auffassung, sozialpolitische Argumente entgegengehalten.

Man sollte nicht vergessen, daß Sozialpolitik ohne dynamische und gesunde Wirtschaftsstrukturen mittelfristig in eine Sackgasse führt. Es liegt an jedem einzelnen von uns, ob die Wirtschaft über lange Zeit dahinlahmt, oder ob wir durch einen neuen Leistungswillen und mehr Flexibilität langfristig wieder besser dastehen.

Der neue konjunkturelle Einbruch, der besonders stark im Stahlsektor ist, erleichtert keineswegs die Umstrukturierungspolitik. Das erleben wir auch in Luxemburg, wo die Stahlindustrie noch immer den überwiegenden Teil in unserer Wirtschaft darstellt. Wir haben in den vergangenen zwölf Monaten Kurskorrekturen vornehmen müssen. Aber dank der guten Beziehungen zwischen den Sozialpartnern, die in Luxemburg von Tradition sind, konnten Sozialkonflikte vermieden werden, und dies im Interesse unserer ganzen nationalen Gemeinschaft. Es ist uns letzte Woche gelungen, zusammen mit den Sozialpartnern neue Maßnahmen zu treffen, die ohne Zweifel sowohl Opfer für die Stahlbelegschaft, als auch einen weiteren Beitrag der nationalen Solidarität bedeuten. Sie erlauben uns aber, trotz der sehr schwierigen Lage auf dem Stahlmarkt, die Umstrukturierung fortzusetzen und die vorgesehenen Investitionen zu unternehmen.

Der luxemburgische Staat hat, was die Umstrukturierung unserer Stahlindustrie anbelangt, seine Verantwortung übernommen, obschon, und ich bewerte das als positiv, die staatlichen finanziellen Mittel noch weit unter dem liegen, was in anderen Ländern an öffentlichen Geldern an die Stahlindustrie abgegeben wurde.

Subventionen stehen nicht unbedingt im Gegensatz zur Marktwirtschaft. Sie dürfen aber als einzigen Zweck haben, den Strukturwandel zu erleichtern. Dirigismus und insbesondere die stetige Subventionierung aus öffentlichen Geldern von unproduktiven und unrentablen Anlagen hat auf längere Sicht gefährliche volkswirtschaftliche Auswirkungen, die ihrerseits unvereinbar mit einer dynamischen Marktwirtschaft sind.

Die Entscheidung der zehn europäischen Wirtschaftsminister, die Subventionierung abzubauen, ist deshalb äußerst begrüßenswert, denn die Wettbewerbsverfälschung auf europäischer Ebene ist im vollen Gegensatz zu den Prinzipien des gemeinsamen Marktes. Die strukturelle Anpassung soll nicht durch immer neue Subventionen gehemmt werden. Die schwerste Krise der europäischen Stahlindustrie in der Nachkriegszeit hat aber eine Anwendung des Artikels 58 des Vertrages der Europäischen Gemeinschaft für Kohle und Stahl notwendig gemacht. Es gilt jetzt, für die Zeit nach dem 30. Juni, wo die Anwendung des Artikels 58 wenigstens teilweise ein Ende nimmt, einen auf freiwilligen Absprachen beruhenden geordneten Stahlmarkt in Europa herzu-

stellen. Die Verhandlungen im Rahmen von Eurofer haben noch zu keinem eindeutigen Resultat geführt. Die europäische Stahlindustrie und insbesondere die Stahlindustrie in unserer Region braucht eine gemeinsame Lösung um den Markt zu stabilisieren und massive Beschäftigungseinbrüche zu verhindern.

Die direkte Zusammenarbeit zwischen der saarländischen und der luxemburgischen Stahlindustrie zielt darauf hin, in unserer Region eine wettbewerbsfähige Industrie zu garantieren zur Absicherung von tausenden Arbeitsplätzen. Dies zu gewährleisten ist ein gutes Beispiel, wie auf marktwirtschaftlicher Basis grenzüberschreitende Zusammenarbeit ermöglicht wurde.

Die engen Verbindungen die hier geschaffen wurden, und die sich gegebenenfalls noch breiter in unserer Region ausdehnen könnten, sind für alle Beteiligten die einzige Möglichkeit trotz notwendiger Rationalisierung eine breite Produktionspalette zu erhalten, was ja auf dem Markt für den Kunden sehr oft ein äußerst wichtiger Faktor darstellt. Nur so können durch weitere Synergien, die Produktivität und die Wettbewerbsfähigkeit entschieden verbessert werden.

Gegenüber den überseeischen Stahlgiganten, ist diese Art von transnationaler Zusammenarbeit besonders hinsichtlich der europäischen Integration eine bemerkenswerte und auf längere Sicht unumgängliche Handlungsweise.

Europa allein hat die notwendige Dimension für das Entstehen und die Verbreitung von großen europäischen multinationalen Gesellschaften, die notwendig sind für eine weitere gleiche Mitwirkung Europas und aller unserer Staaten an dem weltweiten wirtschaftlichen Wettkampf.

Die wirtschaftliche Zusammenarbeit, die zur absolut notwendigen Integration unserer Region viel beitragen kann, muß sich auf andere Wirtschaftssektoren ausweiten, da die jetzige Umstrukturierung ja von der Ansiedlung neuer Wirtschaftszweige begleitet werden muß.

Eine bessere Koordinierung bei neuen Investitionen, speziell in dynamischen Wirtschaftssektoren, kann sich ja schon auf einen, besonders in direkten Grenzgebieten mehr oder weniger integrierten Arbeitsmarkt stützen.

Dieser grenzüberschreitende Arbeitsmarkt ist ohne Zweifel ein wichtiger Faktor bei der Arbeitslosenbekämpfung in unserer Region, und ich möchte hinzufügen, daß, was Luxemburg betrifft, hier ein nicht geringfügiger Beitrag geleistet wird.

Wer auf einen mehr oder weniger vereinigten Arbeitsmarkt in unserer Region hinzielt, der muß auch an eine Abstimmung der Berufsausbildung denken. Gerade in der jetzigen Umstrukturierungsphase heißt es, die Berufsausbildung auf die zukünftigen Bedürfnisse der Wirtschaftsentwicklung zu orientieren. Da wir in unserer Region eine ziemlich große Mobilität der Arbeitnehmer haben, was ja sehr zu begrüßen ist, muß man mit allen Mitteln verhindern, daß die Arbeitslosenzahl sich dadurch vergrößert,

weil es, trotz Nachfrage, an qualifizierter Arbeitskraft fehlt.

Die Umstrukturierungs- und Erneuerungspolitik ist nicht nur ein rein wirtschaftlicher Prozeß. Es müssen Vorurteile abgebaut werden, die historisch, ja sogar psychologisch bedingt sind, da es hier um industrielle Traditionen geht, die vom menschlichen Standpunkt völlig verständlich sind. Beschäftigungspolitik heißt, durch Information, Umschulung und neu orientierte Berufsausbildung, die Menschen auf den stetigen Wandel in unseren Wirtschaftsstrukturen vorzubereiten. Der Übergang von einer Wirtschaftsstruktur, in der die Schwerindustrie dominierend war, zu einer Struktur, wo kleine und mittlere Betriebe eine größere Rolle spielen, benötigt insbesondere bei den Arbeitnehmern eine große Umstellungsbereitschaft, die wir mit allen Mitteln fördern müssen. Der Informationsaustausch und die grenzüberschreitende Zusammenarbeit von Bildungsinstituten können hierzu eine wertvolle Hilfe sein.

## 2. Die gemeinsamen Chancen wahrnehmen

Wägt man insgesamt die Chancen unserer Region ab, die großen wirtschaftlichen und sozialen Herausforderungen mit Erfolg aufzunehmen, so wird der energiepolitische Aspekt sehr schwer in die Waagschale fallen. Obwohl wir ja allgemein nicht besonders reich an Bodenschätzen sind, so bieten sich doch im Energiebereich der Großregion Saar-Lor-Lux unbestreitbare Zukunftsmöglichkeiten.

Die Basis für ein gemeinsames Vorgehen scheint mir einerseits die Entwicklung der Energiebilanz für unseren Industrieraum, sowie die Aufstellung weiterer Möglichkeiten hinsichtlich der zukünftigen Bedarfsdeckung. Trotz großer Differenzen in unserem Industriedreieck, und dies vor allem was Luxemburg anbelangt, das fast ausschließlich auf den Energieimport angewiesen ist, kann die Region heute insgesamt etwa 50% ihres primären Energiebedarfs aus heimischen Quellen decken, was auf längere Sicht als wesentlicher Vorteil gegenüber anderen europäischen Regionen zu werten ist. Dies ist umso wichtiger, als der Energiefaktor angesichts der andauernden angespannten Energielage ein immer größeres Gewicht bei zukünftigen Industrieniederlassungen bekommt. Nicht allein die steigenden Preise, sondern auch die Energieabhängigkeit als großer Unsicherheitsfaktor bei der Energieversorgung stellen eine erhebliche Gefahr für die wirtschaftliche Stabilität dar, mit der wir in unserer Region etwas weniger konfrontiert sind, unter der Bedingung, daß wir unsere Energieversorgung natürlich ausbauen und die Energieeinsparungen schneller vorantreiben.

Zukünftige, eventuell gemeinsame Investitionsprogramme könnten im Rahmen der neuen energiepolitischen Ziele der Europäischen Gemeinschaft finanzielle Unterstützung finden. Was die Energieeinsparungen anbelangt, so haben wir in Luxemburg in der Industrie Fortschritte gemacht, und da immerhin der Energiefaktor etwa 30% der Herstellungskosten von einer Tonne Stahl ausmacht, konnte so die Wettbewerbsfähigkeit unserer Hütten verbessert werden.

Wir müssen deshalb eine ausgewogene Zusammenarbeit auf regionaler Ebene, im Sinne einer nützlichen Koordinierung unserer Energiepolitik anstreben, ohne die Umwelt und die Sicherheit der Bevölkerung zu gefährden.

Was die allgemeine Integrationspolitik angeht, durch die eine geographische Region zu einer wirklichen strukturierten Interessengemeinschaft wird, bleibt noch viel zu tun.

Neue Transportverbindungen müssen geschaffen werden, denn nur so kann die Zusammenarbeit speziell zwischen der luxemburgischen und der saarländischen Stahlindustrie auch optimal ausgenutzt werden, denn gerade die transportintensive Schwerindustrie braucht gute Transportverbindungen. Ich denke aber auch an eine noch bessere Auslastung des zur Zeit einzigen internationalen Flughafens in unserer Region. Bessere Straßen- und Schienenverbindungen zwischen den verschiedenen regionalen Zentren würden eine noch rationalere und wirtschaftlichere Ausnutzung der vorhandenen Einrichtungen erlauben, besonders was eventuelle zusätzliche Fluglinien angeht.

In einer Zeit wo schnelle Kontakte mit dem Ausland ein wesentlicher Faktor für die wirtschaftliche Entwicklung darstellen, ist eine solche Lösung für unsere Region notwendig. Eine dynamische Wirtschaft braucht optimale Verbindungen zu ihren Absatzmärkten, ob die sich jetzt in der Region oder außerhalb befinden.

Deshalb heißt es, durch den gemeinsamen Ausbau unserer Infrastruktur die mannigfaltigen Wachstumsmöglichkeiten richtig auszunutzen.

Unsere Region verfügt heute über ein sich ergänzendes Wirtschaftspotential, von dem neue Wachstumsimpulse ausgehen können. Wir besitzen eigene Energiequellen, wir verfügen reichlich über qualifizierte Arbeitskräfte, die Umstrukturierungspolitik macht Fortschritte, wir haben große Finanzierungsmöglichkeiten über den Finanzplatz Luxemburg. Es gilt dieses Potential nun auf dem besten Weg für die regionale wirtschaftliche Entwicklung, und damit zum Wohlstand unserer Bevölkerung, einzusetzen. Sollen wir hier Erfolg haben, so brauchen wir Flexibilität, sowie ein kreatives Unternehmertum.

So kann sich eine regionale Wachstumsstrategie entwickeln, wo, um Herbert Giersch zu zitieren, «die individuellen Entscheidungsträger ihre Wachstumsziele setzen und zu verwirklichen trachten».

### **3. Einen dynamischen Mittelstand fördern**

Strukturwandel heißt keineswegs nur Abbau von Arbeitsplätzen, sondern er eröffnet Chancen für neue Aktivitäten. Dies ist besonders wichtig für die jüngeren Arbeitnehmer, die diese nur ergreifen können, wenn sie durch eine möglichst gute Ausbildung vorbereitet sind. Eine äußerst wichtige Komponente einer dynamischen Strukturpolitik ist die Förderung der kleinen und mittleren Betriebe. Während der

Blütezeit unserer Großindustrie, haben wir das große Wachstumspotential des Mittelstandes vielleicht unterschätzt.

Heute, da die Bewältigung des Strukturwandels eine überragende Rolle spielt, sind die Dynamik, der Einfallsreichtum, die Fähigkeit Marktlücken aufzufinden und die Flexibilität von mittelständischen Unternehmen besonders wichtig. Wir müssen deshalb in unserer Region alle Möglichkeiten eines dynamischen Unternehmertums ausschöpfen und durch geeignete Rahmenbedingungen den Aufbau und die Existenz einer Vielzahl von Betrieben mittlerer Größenordnung zu ermöglichen. Ich möchte hier die besondere Wichtigkeit der Genossenschaften hervorstreichen, denn insbesondere den genossenschaftlichen Kreditinstituten fällt es zu, mittelständische Unternehmen tatkräftig zu unterstützen. Diese Unternehmen müssen weiter investieren, denn sie müssen sich an die neuen technologischen Bedingungen anpassen. Innovation ist hier nicht nur ein Schlagwort, sie ist der einzige Weg für eine große Anzahl von Betrieben, sich durch neue oder bessere Produkte an die stetig wandelnden Marktstrukturen anzupassen.

Das zunehmende Innovationstempo und die strukturellen Veränderungen im Markt stellen sicherlich höhere Anforderungen, deshalb kann nur mit Hilfe der Banken das in diesem Sektor vorhandene Innovationspotential ausgeschöpft werden. Die grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Bereich der Innovationsförderung scheint mir deshalb von besonderer Wichtigkeit.

Mittelstandspolitik heißt sicherlich nicht, undifferenzierte Hilfen zu gewähren. Auch hier wäre eine schleichende Subventionierung zur Strukturkonservierung nicht nur der marktwirtschaftlichen Ordnung zuwider, sie würde auf längere Zeit im Endeffekt den Dynamismus der kleinen und mittleren Betriebe lahmlegen. Der Leitgedanke «Hilfe zur Selbsthilfe», der die saarländische Mittelstandsförderung prägt, läßt sich auch auf die luxemburgische Mittelstandspolitik anwenden.

Die Saar-Lux Region stellt für mittelständische Betriebe einen erheblichen Absatzmarkt dar, auf dem sich dynamische Betriebe behaupten und vergrößern können.

Es gilt also auch hier die regionale Integration weiter voranzutreiben, wenn wir durch soziale und wirtschaftliche Mobilität die Zukunft neu gestalten wollen.

Die Anwesenheit genossenschaftlicher Unternehmen aus der ganzen Region auf diesem saarländischen Genossenschaftstag zeigt, daß sich die grenzüberschreitende Zusammenarbeit weiterentwickelt. Wir müssen alle Bestrebungen in diesem Sinne unterstützen und fördern, denn nur so kann sich unsere Region in Europa behaupten, indem sie ihren Strukturwandel erfolgreich vollzieht und durch die schöpferische Kraft der kleinen und mittleren Betriebe einen hohen Beschäftigungsgrad garantiert.

## La célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 23 mai 1981 se sont déroulées à Luxembourg au cimetière américain de Hamm les traditionnelles cérémonies commémoratives du Memorial Day, en présence des membres du corps diplomatique et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

Les cérémonies débutèrent par une courte allocution dite par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg.

Son Excellence Monsieur James G. Lowenstein, Ambassadeur des Etats-Unis au Grand-Duché, donna ensuite lecture d'un message du Président des Etats-Unis à l'occasion du Memorial Day.

Après une allocution du Brigadier Général John J. Doran Jr et les prières dites par le Capitaine Joel Schwartzemann, l'aumônier israélite de la base militaire des Forces Aériennes des Etats-Unis à Ramstein, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, prononça l'allocution suivante:

The commemoration ceremony we celebrate today reminds us once more of the great debt of gratitude we owe to the American soldiers who paid with their lives in the last months of the Second World War the liberation of our homeland.

Is it not appropriate to recall here, in the presence of those thousands of soldiers who were killed in action, the huge amount of confidence and hopes the United States symbolized in our country during the darkest days of the Nazi occupation? The European States, after having been crushed by the engine of war of the Third Reich, were at first only able to rely upon the sole support of Great Britain, but soon were relieved to see that the bulwark of the British Defence was not cut off from the rest of the world. It proved to be helped by the powerful American support, consisting at the beginning only of supplies, to become later on a military support until the common victory. I cannot imagine how events would have turned out if the United States of America had remained isolated or neutral.

Thirty six years after having recovered our democratic rights to be free, the feelings of gratitude expressed by our people towards its great ally in North America have not lost their strength. We are proud and stimulated to remain today as well as tomorrow allies within the frame of the North Atlantic Treaty Organization, whose aim is to give us protection and peace in the future.

The sheer small size of our country excludes any foreign country to suspect us of wishing to exert power or to give lessons to others, but no one may harbour resentment against me if I call upon all the countries of the Atlantic Alliance to be on their

guard in the present state of world tension, of hotbeds of insecurity threatening to catch again fire, with ensuing military interventions, following the one of last year in Afghanistan, which I had the unfortunate opportunity to raise in this very same spot.

As time flows and new generations rise, it is getting more and more difficult, to convince people of the necessity of vigilance and strength in face of possible conflicts. Therefore we have to make a substantial effort on both sides of the Atlantic to exert truthful partnership in planning and action, to deepen the understanding and confidence in our common goals directed to mutual assistance and sharing to the burdens, finally bringing more justice and less violence to the world.

As the security of the countries members of Alliances is depending upon their community of interest, our countries, as far as they are concerned, should not fall back upon themselves. In uniting with more strength, they should overstep the purely defence aims, so as to give a new impetus to the setting up of a new world order in which it is worthwhile to live. They must carry on in common these high aims within the appropriate framework talks, not only with the countries of the East, but also with countries affected by poverty or developing their industries.

Lets gather all our energies as makers of peace and justice to contrive to a better world in the great traditions of democracy, and in so doing, the casualties called for by the last great turmoil shall not have been offered in vain as a sacrifice.

Des couronnes et des gerbes de fleurs furent déposées devant le monument du cimetière militaire de Hamm par l'Ambassadeur des Etats-Unis, par Monsieur Camille Hellinckx, député, au nom de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, au nom du Gouvernement, Monsieur Joseph Foog, représentant le Conseil d'Etat, Monsieur Camille Polfer, au nom de la Ville de Luxembourg et par les représentants des administrations communales des villes d'Ettelbruck et de Wiltz, ainsi que par de nombreuses organisations patriotiques et de jeunesse, tant luxembourgeoises qu'américaines.

Pendant le dépôt de fleurs des chasseurs à réaction de la base aérienne militaire de Bitburg survolèrent le cimetière. Une salve d'honneur fut tirée par un détachement de soldats américains, avant que ne retentisse la «Sonnerie aux morts». La musique militaire luxembourgeoise encadra cette émouvante cérémonie qui fut clôturée par une invitation à la prière de l'aumônier protestant américain, le Lieutenant Colonel Clayton M. Kennedy, et l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois et américain.

# Nouvelles diverses

## Visites à Luxembourg

Le 13 avril, Monsieur Bernhard Vogel, Ministre-Président du Land Rhénanie-Palatinat, accompagné de Monsieur Heinrich Holkenbrink, Ministre de l'Economie et des Transports, a fait une visite à Luxembourg. Le programme de la visite comprenait des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, et Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, une visite des installations hydro-électriques de Vianden ainsi qu'une visite du nouvel hémicycle du Parlement Européen au Kirchberg.

Les 2 et 3 avril, Monsieur Gu Mu, Vice-Premier Ministre du Conseil des Affaires d'Etat de la République Populaire de Chine, a effectué une visite officielle à Luxembourg. Au cours de son séjour à Luxembourg, Monsieur Gu Mu a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il a eu des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et il a visité diverses installations de l'usine d'Arbed Esch/Belval.

Le 21 mai, Monsieur Rainer Barzel, Président de la commission des Affaires Etrangères du Bundestag, a fait une visite à Luxembourg au cours de laquelle il a eu des entretiens avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Carlo Meintz, Président de la commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés.

## Visites à l'étranger

Sur invitation de Monsieur B. Beltchev, Ministre des Finances de la République Populaire de Bulgarie, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, s'est rendu le 13 avril en Bulgarie. Au cours de son séjour il a eu des entretiens avec Monsieur B. Beltchev et Monsieur K. Ivanow, Ministre resp. Vice-Ministre des Finances, Monsieur G. Pirinski, Vice-Ministre du Commerce Extérieur, les représentants du comité de tourisme de l'Etat, les représentants de la Banque Nationale de Bulgarie et de la Banque bulgare du Commerce extérieur.

Du 5 au 22 avril, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, a effectué différents voyages de promotion industrielle notamment aux Etats-Unis, au Japon et en URSS.

## Divers

Les 9 et 10 avril, le Conseil des Ministres ACP-CEE a tenu sa sixième session à Luxembourg. La session était présidée par Monsieur Hugh L. Shearer, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la Jamaïque, Président en exercice du Conseil des Ministres ACP. La délégation de la Communauté Européenne était conduite par Monsieur C. A. van der Klaauw, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes. Dans les allocutions prononcées au début de cette session, l'importance de cette première réunion du Conseil des Ministres ACP-CEE depuis l'entrée en vigueur de la deuxième Convention de Lomé a été soulignée.

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé le 1<sup>er</sup> mai 1981 la cote d'échéance de 338,20 points. Les salaires et traitements ont été adaptés avec effet au 1<sup>er</sup> mai à la cote d'application de 343,26 points. Les taux du salaire social minimum ont été revalorisés comme suit: taux mensuel pour travailleurs adultes 21.454 F (6.250 F à la cote 100); taux horaire 124 F. Relevons que les taux du salaire social minimum avaient été revalorisés de 4,11% au 1<sup>er</sup> avril 1981 en application des dispositions de la loi du 27 mars 1981 portant réforme du salaire social minimum.

Le 14 mai, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires étrangères, a signé à Strasbourg, à l'occasion de la 68<sup>e</sup> session du comité des ministres du Conseil de l'Europe, l'accord européen sur le transfert de la responsabilité à l'égard des réfugiés. Cet accord, ouvert à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe en octobre 1980, a été signé jusqu'ici par la Belgique, le Danemark, la Grèce, le Portugal, la Suisse, le Royaume-Uni et la République Fédérale d'Allemagne. Il est déjà entré en vigueur à l'égard de la Suède et de la Norvège qui l'ont ratifié le 1<sup>er</sup> décembre 1980.

A l'occasion de la fondation il y a 175 ans du Duché de Nassau, le Musée de Wiesbaden avait organisé du 5 avril au 26 juillet 1981 une grande exposition sur le thème «Duché de Nassau 1806-1865». Cette exposition était placée sous le patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et de Monsieur Holger Börner, Président du Land de Hesse. Elle a été inaugurée le 5 avril au cours d'une séance académique. Le programme de la journée débuta pour Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière par une visite au château de Biebrich qui de 1744 à 1866 fut la résidence des ducs de Nassau. Ensuite le couple princier

a pris part à l'inauguration de l'exposition au Musée de Wiesbaden. A cette occasion des discours furent prononcés par Monsieur Ulrich Schmidt, directeur du Musée de Wiesbaden, par Monsieur Holger Börner, Président du Land de Hesse, par Monsieur Hans Krollmann, Ministre des Affaires Culturelles, par Monsieur Georg-Bernd Oschatz, bourgmestre de Wiesbaden et par Monsieur Wolf-Arno Kropat, Directeur des Archives. Après la visite de l'exposition, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont eu l'occasion de rencontrer les Luxem-

bourgeois résidant dans le Land de Hesse. Dans l'après-midi les hôtes luxembourgeois, accompagnés de Monsieur Erwin Lang, Vice-Président du Landtag, ont visité le Palais, érigé par le Duc Guillaume de Nassau, et qui est actuellement le siège du Landtag de Hesse. La journée fut clôturée par une dégustation de vin au Kloster Eberbach près de Kiedrich. Le lendemain le Grand-duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus à Weilburg pour une visite du château, ancienne résidence des princes et ducs de Nassau, et de la crypte familiale.

## Chambre des Députés

### Mois d'avril

1<sup>er</sup> avril: 45<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi 2468 conférant la personnalité juridique à l'évêché de Luxembourg. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2198 réglant l'exécution de jugements étrangers rendus conformément à une convention sur la reconnaissance et l'exécution de tels jugements. 2<sup>e</sup> lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2439 portant approbation de l'Accord aérien entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République italienne, signé à Rome, le 24 janvier 1980. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2238 portant approbation de la Convention européenne pour la répression du terrorisme, signée à Strasbourg, le 27 janvier 1977. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

2 avril: 46<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Déclaration sur l'état de la nation. — Projet de loi 2238 portant approbation de la Convention européenne pour la répression du terrorisme signée à Strasbourg, le 27 janvier 1977. Discussion générale (suite). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2351 portant indemnisation en cas de détention préventive inopérante. 1<sup>re</sup> lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

7 avril: 47<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Déclaration sur l'état de la nation. Débat général.

8 avril: 48<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Débat sur la déclaration sur l'état de la nation (suite).

9 avril: 49<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration sur l'état de la nation. Débat général (suite). Motions.

### Mois de mai

5 mai: 50<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions.

6 mai: 51<sup>e</sup> séance publique. — Déclaration sur l'état de la nation. Motions. — Dépôt d'un projet de loi.

7 mai: 52<sup>e</sup> séance publique. — Communication. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi 2431 autorisant le Gouvernement à faire procéder à des travaux d'extension de l'Aéroport de Luxembourg. Rapports de la Commission des Transports et de l'Energie et de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

12 mai: 53<sup>e</sup> séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à des anciens députés. — Projet de loi 2431 autorisant le Gouvernement à faire procéder à des travaux d'extension de l'Aéroport de Luxembourg. Discussion générale (suite).

13 mai: 54<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi 2431 autorisant le Gouvernement à faire procéder à des travaux d'extension de l'Aéroport de Luxembourg. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motion. — a) Projet de loi 2455 concernant l'assistance administrative entre les Etats membres de la Communauté économique européenne en matière de

taxe sur la valeur ajoutée. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. b) Projet de loi 2456 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté économique européenne de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale. c) Projet de loi 2455 concernant l'assistance administrative entre les Etats membres de la Communauté économique européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. d) Projet de loi 2456 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement dans la Communauté économique européenne de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2373 portant approbation de la Convention sur la loi applicable aux obligations alimentaires, signée à La Haye, le 2 octobre 1973. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2492 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction et à l'équipement d'un bâtiment administratif central à Mersch y compris l'aménagement des alentours. Rapport de la Commission des Travaux publics. Discussion générale.

14 mai: 55<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Communication. — Projet de loi 2208 portant approbation de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), en date, à Genève, du 15 novembre 1975. Rapport de la Commission des Transports et de l'Energie. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2492 autorisant le Gouvernement à procéder à la construction et à l'équipement d'un bâtiment administratif central à Mersch y compris l'aménagement des alentours. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2466 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique au sujet des eaux de la Sûre et de son Annexe, signée à Bruxelles, le 17 mars 1980. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2435 portant approbation de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, en date, à Genève, du 13 novembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. — Projet de loi 433 portant approbation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de géno-

cide, ouverte à la signature, le 9 décembre 1948, à Paris. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2435 portant approbation de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, en date, à Genève, du 13 novembre 1979. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Naturalisations.

19 mai: 56<sup>e</sup> séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Communications. — Questions au Gouvernement. — a) Projet de loi 2501 autorisant l'aliénation, par vente de gré à gré, d'une parcelle domaniale située à Luxembourg-Gare. b) Projet de loi 2506 autorisant l'aliénation, par voie d'adjudication publique, de parcelles domaniales situées à Binsfeld. c) Projet de loi 2507 autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de parcelles domaniales situées à Clerveaux. Rapport de la Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2240 portant approbation de la Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, faite à Strasbourg, le 15 octobre 1975. 1<sup>re</sup> lecture. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2342 portant approbation de la Convention relative à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord à la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au Protocole concernant son interprétation par la Cour de Justice, signée à Luxembourg, le 9 octobre 1978. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

20 mai: 57<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions à l'ordre du jour. Projet de loi 2465 modifiant la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

21 mai: 58<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt d'un projet de loi. — Communications. — Projet de loi 2465 modifiant la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. Discussion générale (suite). Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

